

18/12/2020

LES ENTRÉES DE VILLE DU PAYS HORLOGER

Analyse et pistes d'actions
pour la commune du
RUSSEY



SOMMAIRE

1 FONDEMENTS DE L'ÉTUDE	4
2 MÉTHODOLOGIE	5
3 PRÉSENTATION DES OUTILS	6
4 LES SITES D'ÉTUDES	17
5 LE RUSSEY	23
6 ENTRÉE N°1 (SUD)	33
<i>DIAGNOSTIC</i>	33
<i>EN SYNTHÈSE</i>	43
<i>ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT</i>	45
7 ENTRÉE N°2 (NORD)	48
<i>DIAGNOSTIC</i>	48
<i>EN SYNTHÈSE</i>	59
<i>ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT</i>	61
8 ANNEXES : LES CRITÈRES DE NOTATION	65

1 FONDEMENTS DE L'ÉTUDE

La notion d'entrée de ville

Ces 50 dernières années, le développement des modes de transports routiers et de l'urbanisation des territoires ont conduit à l'émergence de nouveaux secteurs à enjeu : les entrées de ville. Elles constituent des parties de territoire particulièrement dynamiques et cristallisant de nombreux enjeux en termes de lisibilité, de sécurité, de qualité des aménagements ou de maîtrise de l'urbanisation.

Une entrée de ville se caractérise ainsi par une prédominance de flux routiers couplée à un développement important (en superficies et dans le temps) de part et d'autre de l'axe routier, sous des formes consommatrices d'espace : zones d'activités, grands équipements ou zones d'habitats pavillonnaires sont quelques-uns des modes d'urbanisation caractéristiques des entrées de villes.

Ces secteurs offrent des conditions attrayantes favorables à ce développement urbain : bonne accessibilité, effet vitrine, disponibilité et faible coût du foncier ...

Une entrée de ville se définit comme **l'espace de transition entre l'espace à dominante agricole ou naturelle et l'espace urbanisé**. Cette transition peut être nette ou au contraire être plus diluée le long de l'axe routier. Au delà des limites officielles (le panneau d'entrée d'agglomération), une entrée de ville se définit avant tout par le ressenti des usagers et traduit ainsi le séquençage de plusieurs ambiances.

Elle marque également le passage de la route à la rue. Cependant, ces espaces peuvent être qualifiés de points noirs. Ils manquent souvent de qualité paysagère et architecturale, n'ont pas de cohérence de fonctionnement, ni d'espace de vie. Ils sont déconnectés du centre-ville et des quartiers proches et offrent une vision d'éléments disparates sans qualité, ni lien entre eux.



Entrée de ville de Maïche



Entrée de ville du Russey

Les origines de l'étude Entrées de ville du Pays Horloger

Dans le cadre de son projet de Parc naturel régional (PNR) et d'élaboration d'un Schéma de cohérence territoriale (SCoT), le PETR du Pays Horloger a développé plusieurs études complémentaires afin d'appréhender au mieux les différents enjeux propres à son territoire.

Parmi ces enjeux, la question des entrées de ville est apparue comme primordiale du fait du dynamisme urbain important. En effet, le territoire est marqué par une très forte pression urbaine, due à sa position frontalière avec la Suisse, « avec des conséquences directes sur la qualité des paysages, des milieux naturels et sur la consommation des terres agricoles ».

Les travaux menés pour l'élaboration du projet de PNR ont révélé la faiblesse d'aménagement des entrées de villes et villages du Pays Horloger. Par ailleurs, les enjeux de développement économique et urbanistique risquent d'accroître ce phénomène de détérioration et de perte d'identité du paysage local dans les années à venir.

Afin de mieux appréhender les problématiques liées aux entrées de villes, une étude spécifique menée par le PETR du Pays Horloger et coproduite avec le CAUE 25 et l'AUDAB est menée entre 2016 et 2019 sur plusieurs sites.

Les objectifs et enjeux de l'étude

Cette étude est menée prioritairement sur l'axe de découverte du territoire par la route départementale 437. Elle permettra d'identifier l'ensemble des entrées de ville du Pays Horloger et de les caractériser.

Il s'agit, à travers ce diagnostic, de mettre en avant les dysfonctionnements de chacune des entrées de ville identifiées, d'en définir les enjeux en matière d'aménagement mais également de proposer les outils permettant de passer à l'action et de favoriser une meilleure prise en compte par les acteurs locaux.

2 MÉTHODOLOGIE

Principes de l'étude

Cette étude a été menée « d'après la méthode élaborée par les bureaux d'études AUSV - Casals, dans le cadre de l'étude paysagère des entrées de bourgs des trois parcs pyrénéens - 2010 ». Les Parcs naturels régionaux des Pyrénées ariégeoises (PNRPA) et des Pyrénées catalanes (PNRPC) ainsi que le Parc national des Pyrénées (PNP) ont décidé de travailler sur la thématique des entrées de bourgs en 2011-2012 afin d'accompagner aménageurs et élus locaux dans leurs interventions.

La présente étude s'appuie sur la méthodologie développée par les trois Parcs : ils ont oeuvré à la mise en place d'un cadre commun d'actions pour caractériser les paysages, suivre et accompagner leurs évolutions afin de préserver voire restaurer la qualité des paysages.

Ces travaux ont permis d'élaborer un guide de bonnes pratiques afin d'inciter les aménageurs à mieux considérer ces espaces et les accompagner dans leurs interventions.

La connaissance du territoire

Le diagnostic des entrées de ville s'appuie sur une connaissance fine du territoire au préalable. Ce travail est effectué pour chaque entité paysagère en consultant la bibliographie existante d'une part et d'autre part par une campagne photographique étendue.

Il s'agit de définir les spécificités identitaires de chaque commune sur la base d'indicateurs communs et d'éléments structurants du paysage.

Pour chaque commune, des équipes mobilisant paysagistes et architectes travaillent in situ afin de pouvoir croiser les regards et de bénéficier d'une analyse complète.

Les prises de vue

Les entrées de bourgs étant des paysages traversés, la photographie et la vidéo sont des media utilisées pour rendre compte de la progression des impressions pour chaque entrée.

Plusieurs points de vue sont analysés à différentes distances des entrées de ville officielles (panneau d'entrée d'agglomération) et dans les deux sens de circulation (entrée et sortie de ville).

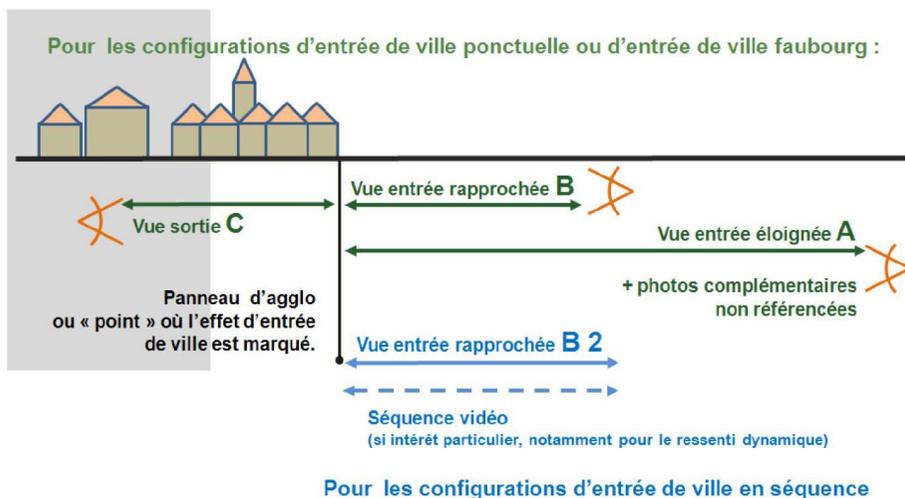
Les vues lointaines retranscrivent le grand paysage, les perceptions de l'entrée avec les arrière-plans. Les vues rapprochées retranscrivent l'impression d'entrée de bourg.

En complément des clichés pris depuis le grand paysage vers le village, les sorties de bourg (vue arrière) sont également analysées. Ces clichés constituent la dernière image imprimée par le visiteur qui quitte la localité.

Ces trois points de vues sont réalisés a minima pour chacune des entrées étudiées.

Des vues complémentaires peuvent être prises en présence d'une entrée séquence et également pour des paysages présentant un intérêt exemplaire (conservation, mutation réussie ou au contraire dégradation).

Au final, chaque entrée de village est observée et analysée afin de mesurer la « distance, l'écart » qu'il y a entre le paysage perçu de l'entrée et l'identité territoriale locale.



LA CARACTÉRISATION DES ENTRÉES DE VILLES

Afin d'établir un diagnostic précis sur les entrées de ville, et avant de proposer des solutions opérationnelles, chaque site est étudié et noté sur la base d'**indicateurs**. Les notes attribuées sont ensuite regroupées dans un outil graphique, le **diagramme radar**.

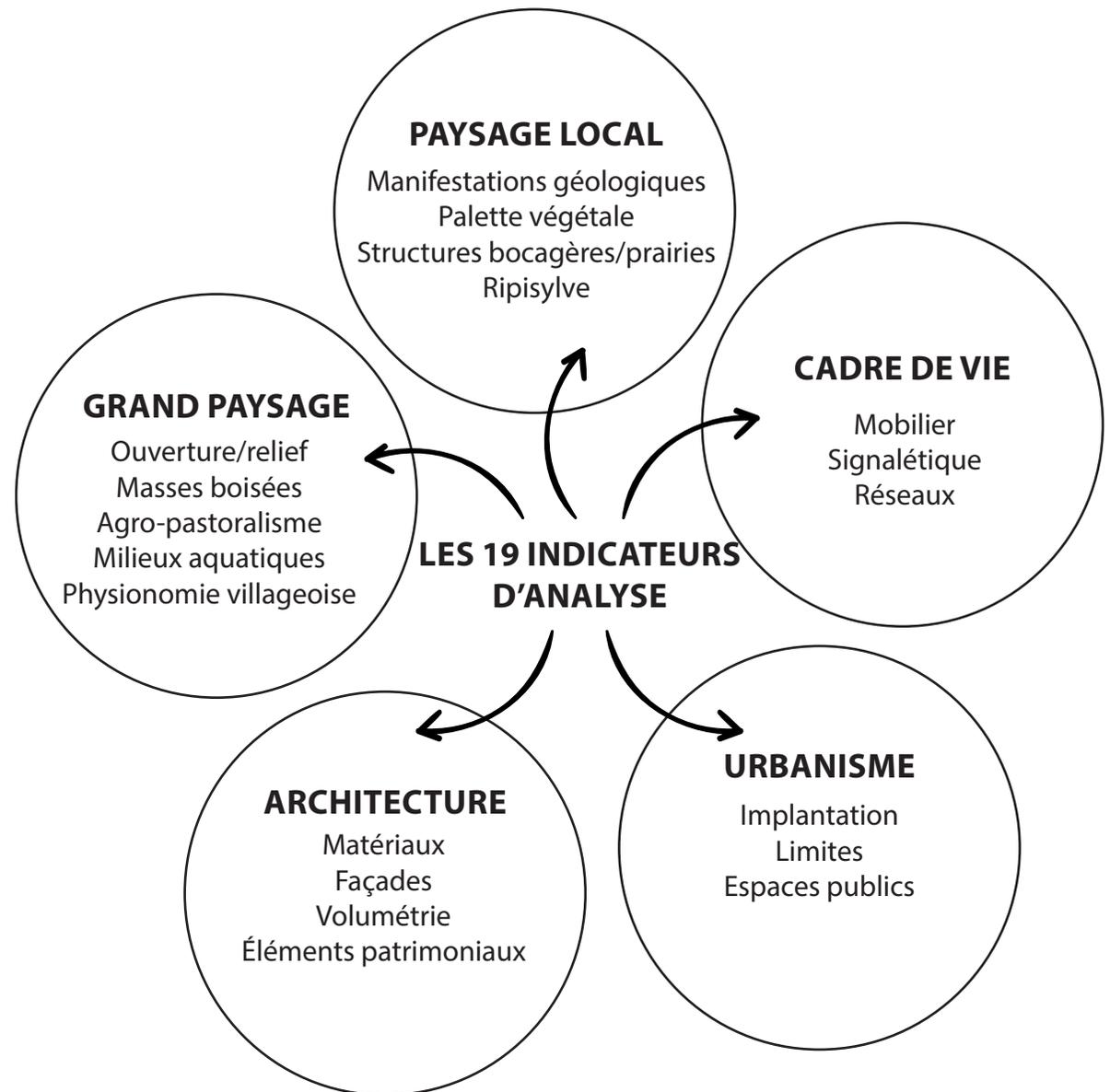
LES INDICATEURS

Les sites sont analysés à travers 19 indicateurs, regroupés en **5 grandes thématiques** couvrant les champs du **grand paysage**, du **paysage local**, du **cadre de vie**, de **l'urbanisme** et de **l'architecture**.

NB : les thématiques «paysage» s'appuient sur les caractéristiques paysagères de chaque territoire dans lesquels s'inscrivent les entrées de villes étudiées, sur la base de l'Atlas des Paysages de Franche-Comté.

Ainsi les indicateurs «paysage» peuvent varier suivant les sites afin de tenir compte des réalités locales.

Les thématiques liées plus spécifiquement à l'aménagement du territoire sont le cadre de vie, l'urbanisme et l'architecture. Leurs indicateurs sont invariants.



GRAND PAYSAGE

Le grand paysage est une portion de territoire résultant des réalités géomorphologiques du site et de l'adaptation des activités humaines à ces réalités. C'est le cadre dans lequel s'insère mon village. C'est ma vallée, mon bassin, mon plateau ... Or ma vallée n'est pas identique à la vallée suivante.

Cette thématique rend compte des caractéristiques des entités paysagères locales telles que décrites dans l'Atlas des Paysages de Franche-Comté. Elle se base sur différents indicateurs tels que le type de relief, la structure agro-pastorale, la présence de massifs boisés, de l'eau ou encore la physionomie villageoise.

Relief et échappée visuelle

soit : relief de plateau ou relief de vallée ou collinaire, présence d'ouvertures visuelles, paysage fermé ou ouvert.

Toute urbanisation s'adapte dans un premier temps à son site d'implantation. La visibilité du relief ou le respect de la topographie sont autant d'éléments à prendre en compte dans tout projet d'aménagement ou de construction. Les gorges ou vallées peuvent avoir un profil en V ou en U. Les versants y seront plus ou moins abrupts et les fonds de vallée plus ou moins étirés et larges permettant le pâturage.

Les ouvertures ou échappées visuelles déterminent la portée du regard.

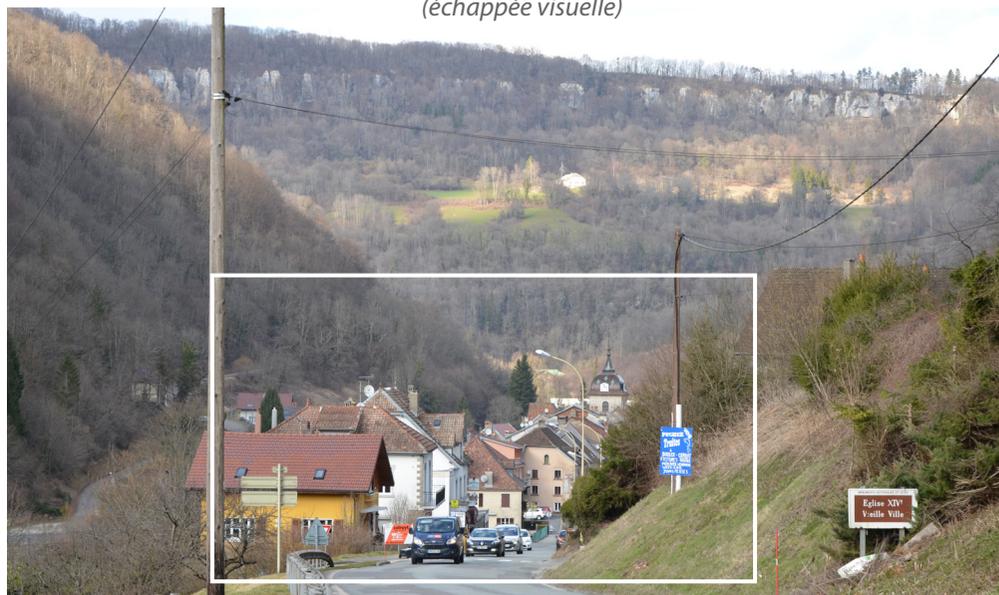
Selon le type de paysage, les vues sont plus ou moins dégagées. Le paysage peut se fermer par enfrichement de parcelles agricoles en déprises. Le champ visuel peut être rétréci par la présence de bâtiments imposants en entrée de bourg.

La présence d'un relief marqué ou d'échappées visuelles a ainsi un impact important sur le ressenti et l'observation par l'automobiliste / le piéton.

Relief



Ouverture visuelle (échappée visuelle)



3 PRÉSENTATION DES OUTILS

Le végétal

soit : masse boisée ou versant boisé.

Il s'agit de déterminer la perception des masses ou versants boisés dans un contexte de montagne ou de monts.

Des opérations de défrichement et les usages agricoles ont considérablement modelé les masses boisées existantes. Toutefois, la couverture végétale peut être représentative ou non du grand paysage, au regard de l'unité paysagère concernée par l'entrée de ville.

Agro-pastoralisme

soit : territoire dans lequel l'agriculture est associée à l'élevage, où se mêlent prairies et pratiques agricoles.

Les pâtures ou les prairies de fauche représentent la presque totalité des surfaces exploitées par l'agriculture sur le territoire. Leur maintien et leur gestion sont déterminants pour la qualité des paysages : enfrichement des pentes, morcellement des terres agricoles, mitage des paysages et des terres agricoles par une sur-urbanisation...

Le végétal (masse boisée)

Agro-pastoralisme



Milieux aquatiques et humides

soit : cours d'eau, mares, tourbières ou présence de l'eau invisible, zones humides

L'eau est une composante importante de l'implantation et du développement local. La présence de l'eau est un élément essentiel du paysage, qui peut se décliner de multiples façons. L'eau est parfois visible ou invisible, ce qui est sur notre territoire le résultat des caractéristiques géologiques. Elle est parfois évidente (présence d'un cours d'eau aérien, ou de terres gorgées d'eau), ou plus souvent invisible sous la surface du sol (les milieux aquatiques sont alors souterrains mais une végétation spécifique en indique la présence en surface).

La caractéristique hydrographique peut être visible par la présence de cours d'eau, de mares, de prairies ou zones humides et de tourbières. De nombreux ouvrages, tels que les fontaines ou lavoirs participent à sa valorisation en entrées de bourgs. La présence de ripisylves ou d'une végétation spécifique préservées contribuent également à sa mise en valeur.

Physionomie villageoise

La physionomie villageoise représente la tache bâtie villageoise dans les lignes du paysage. Elle traduit l'adaptation de l'implantation humaine aux contraintes locales (relief notamment) au fil du temps : la compacité des villages pour éviter l'étalement urbain, le respect des lignes dessinées par le paysage, des perspectives vers les différentes lignes du relief assurent une meilleure intégration paysagère du bâti. Les implantations et volumes bâtis doivent s'intégrer dans les différents plans paysagers, les arrières plans paysagers doivent rester visibles.

Milieux aquatiques et humides



Physionomie villageoise

(lotissement récent, pas d'organisation en lien avec le relief)



3 PRÉSENTATION DES OUTILS

PAYSAGE LOCAL

Le paysage local est formé par l'ensemble des éléments qui constituent l'écrin de mon village : herbage, haies, muret, bois, falaises, ... La pierre de ma vallée n'est pas forcément la même que celle de la vallée d'à côté, les murets ne sont pas réalisés traditionnellement de la même manière.

Cette thématique s'appuie sur la présence ou non d'éléments caractéristiques du paysage local tels que les affleurements rocheux, la présence de prairies, de murs de pierre sèche, de structures bocagères, de haies ou le recours à des essences locales.

Manifestations géologiques

Du fait de la faible épaisseur de la couche de terre dans la région, le sous-sol calcaire apparaît régulièrement à la surface sous formes d'affleurements rocheux, d'effondrements géologiques (dolines, gouffres), de lapiaz ou de falaises et de corniches.

Palette végétale

La palette végétale représente la nature (les essences) et la forme (les haies, bosquets, arbres isolés, alignés...) de la végétation.

Dans ce territoire rural, la palette végétale doit être composée d'essences locales et de formes diversifiées. Le recours à d'autres espèces (exotiques voire invasives) peut traduire au contraire des plantations monospécifiques et non adaptées.

Structures bocagères et prairies

Activité agricole prédominante du Haut-Doubs, le pâturage et la fauche (prairies de pâture ou prairies de fauche) se traduisent par la présence importante de prairies enherbées dans le paysage local.

Le bocage (haies, bosquets, murs de pierre sèche ...) constitue une structure paysagère typique de l'activité agro-pastorale et un élément quasi patrimonial aujourd'hui suite aux différents remembrements agricoles ayant conduit à sa suppression pour faciliter l'exploitation agricole. On constate parfois que le foncier agricole est délibérément ouvert, sans aucune démarcation. Les déplacements d'animaux ne suivent alors pas d'itinéraire obligatoire, et les limites des pâtures ne sont pas affichées.

Ripisylve

La ripisylve est un indicateur de la présence de l'eau et de la santé du milieu aquatique. La diversité d'essences adaptées et de strates composant la ripisylve sont des critères de qualité, de même que leur rôle de maintien des berges et de corridor écologique.

Structure bocagère et prairie



Palette végétale



Ripisylve



Manifestations géologiques



CADRE DE VIE

La présence visible d'équipements techniques, de mobilier ou d'une signalétique est associée aux espaces étudiés en tant qu'éléments émergents, souvent verticaux et d'une certaine hauteur.

On étudiera ainsi l'impact associé à la pertinence du mobilier urbain, ainsi que la qualité apportée par la présence de supports de publicité et l'organisation des réseaux, notamment aériens.

Mobilier

Il regroupe une quantité importante d'éléments, visibles et installés sur le domaine public. On y inclut par exemple l'éclairage public, les bancs ou poubelles.

On attend du mobilier qu'il soit bien implanté, adapté aux usages et qu'il présente une certaine qualité.

Signalétique

La lecture du paysage peut être polluée par l'ajout de trop nombreux éléments de signalétique.

Les panneaux lumineux, les panneaux de signalisation ou de publicité gagnent à conserver une certaine discrétion et à apparaître dans un nombre restreint.

Réseaux

La présence de réseaux visibles, comme les lignes électriques et de télécommunications aériennes ainsi que leurs équipements liés (transformateurs) peuvent dégrader le cadre de vie pour l'habitant et pour le visiteur s'ils ne sont pas suffisamment intégrés.

L'enfouissement des réseaux apparaît souvent comme la meilleure solution. À minima, on dési-rera qu'ils soient les moins voyants possibles.

Mobilier
(éclairage)



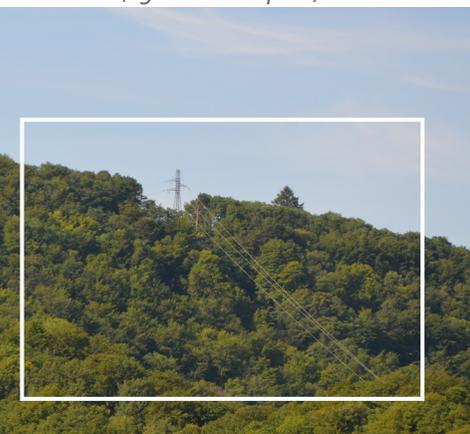
Signalétique
(panneaux publicitaires)



Réseaux
(antennes de télécommunication)



Réseaux
(lignes électriques)



3 PRÉSENTATION DES OUTILS

URBANISME

La composition du paysage urbain est le fruit de projets individuels (bâtiments, ouvrage de voirie, ...), mais correspond bien à une impression d'ensemble. L'implantation et la dimension des constructions, ainsi que la différenciation nette des espaces propres à chaque usager, participe à l'identité de l'entrée de ville.

On jugera ainsi du caractère approprié, en fonction du type d'entrée de ville concerné, de l'organisation des espaces et constructions. Les critères qui en découlent sont l'implantation des constructions et la clarté des limites entre espaces. La qualité esthétique et d'usage des espaces publics complète l'analyse.

Implantation

La distance entre la route et les premières constructions influe sur la perception. Lorsqu'elles sont éloignées, l'automobiliste a l'impression qu'il peut accélérer sans risque.

À l'inverse, un bâti proche de la voie augmente le sentiment d'être en ville.

Limites

Le sentiment de sécurité des piétons est augmenté par une délimitation nette entre les différents espaces, dédiés aux différents types de flux.

Plus l'espace est lisible, plus il apparaît travaillé et qualitativement aménagé. La mise à distance des flux augmente aussi le sentiment de sécurité.

Espaces publics

L'espace commun peut paraître accueillant pour le piéton, ou au contraire lui inspirer qu'il n'y a pas sa place, suivant le dimensionnement des voies, trottoirs, places, carrefours, bordures... mais aussi en fonction de l'organisation et de la composition des aménagements, des encombrements éventuels, des stationnements.

Le soin apporté à ces surfaces, ainsi que le dimensionnement des voies, doit aller de pair avec les usages attendus sur place.

Implantation

Limites



Espaces publics



ARCHITECTURE

Au-delà des aménagements de voirie, la présence de bâtiments et l'apparence de ceux-ci ont un impact sur la perception globale que l'utilisateur a de l'entrée de ville, dans le sens de l'entrée dans la commune.

La thématique est évaluée par l'impact visuel apporté par l'apparence des façades et la pertinence des matériaux et volumétries employés. La présence d'éléments patrimoniaux, ainsi que la mise en valeur de ceux-ci, peut avoir un impact positif supplémentaire (marqueur de l'identité locale).

Volumétrie

Même si on admet une différence de volumétrie entre les constructions d'habitation et celles hébergeant de l'activité économique, il est globalement préférable que les bâtiments analogues aient des volumétries comparables. L'intégration des bâtiments dans leur environnement, la continuité et la simplicité des volumes, la conservation de la trame des toitures assurent une qualité de l'entrée de ville et une meilleure lisibilité de l'ensemble bâti.

L'architecture traditionnelle ne compte ici que peu de décrochés (volume à base rectangulaire). Il est important de conserver la simplicité et la continuité des volumes.

Façades

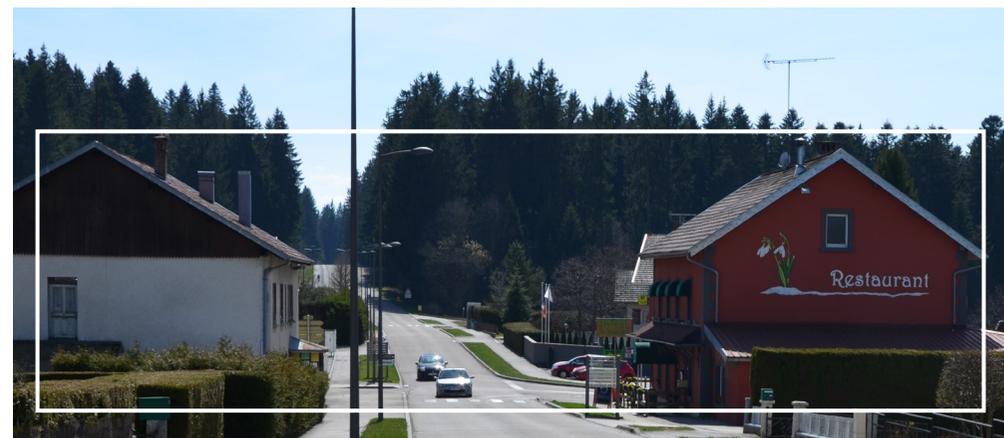
L'animation des façades (effets de modénature, positionnement des ouvertures, ...) gagne à être sobre et à nourrir une harmonie d'ensemble. Les éléments qui ressortent trop manifestement du paysage, par des couleurs ou des traitements trop en décalage, nuisent à la qualité d'ensemble.

Il convient ainsi de veiller à l'équilibre et la taille des ouvertures, au soin apporté aux soubassements ainsi qu'aux détails de façade.

Volumétrie (des volumes dissonants)



Façades



3 PRÉSENTATION DES OUTILS

Matériaux

Le choix de matériaux qualitatifs et locaux pour le bâti participe à l'impression générale de soin au niveau des entrées de ville : leur nature, leur mise en oeuvre, la couleur et l'intégration globale assure une homogénéité de traitement.

Le foisonnement des matériaux (différents et non locaux) occasionne par contre des difficultés de lecture du contexte local.

Éléments patrimoniaux

Parfois, des éléments de patrimoine bâti ou de petit patrimoine peuvent contribuer à la qualité de l'entrée de ville de par leur présence : églises, chapelles, croix, calvaires, fontaines, lavoirs, ponts, poids publics, patrimoine hydroélectrique, fortifications, monuments aux morts, statues, loges, murets ... sont des éléments de patrimoine révélateur de l'identité locale. Leur état et leur mise en valeur sont des critères pour une entrée de ville de qualité.

Dans ce cas, la valorisation ou non de ces éléments participe de la qualité ou du sentiment d'abandon lié à cet espace.

Matériaux



Éléments patrimoniaux



Les notes attribuées à chaque indicateur sont regroupées dans un outil graphique, le **diagramme radar**.

LE DIAGRAMME RADAR

Afin de dégager une carte d'identité de chaque entrée de ville, le diagramme radar note les sites, sur la base des 19 indicateurs précédents permettant de décrire et d'évaluer chaque entrée de ville. Chaque grande thématique est représentée par cette série d'indicateurs qui sont évalués sur une échelle de notation, dont la valeur s'étend de 1 (valeur la plus faible) à 5 (valeur la plus forte).

Le tracé, en rouge ci-après, formé par la jointure des notes données, donne immédiatement une première **information visuelle** sur l'entrée de ville étudiée : plus la surface du polygone formé se rapproche d'un cercle et s'éloigne du centre, plus l'entrée de ville est qualitative et représentative du territoire dans lequel elle s'inscrit.

Certaines catégories peuvent être jugées bien traitées, indépendamment des autres. Les forces et faiblesses d'une entrée de ville apparaissent alors simplement.

La forme du polygone permettra de déterminer au premier coup d'oeil **si l'entrée est bien aménagée** (indicateurs cadre de vie, urbanisme et architecture) et **si elle respecte l'identité locale** (indicateurs grand paysage et paysage local). Quatre cas de figures sont possibles (cf diagrammes ci-contre).

Les diagrammes sont indicatifs, et ne se suffisent pas à eux-mêmes. Ils traduisent une perception technique et sont à mettre en parallèle avec les perceptions des usagers et habitants.

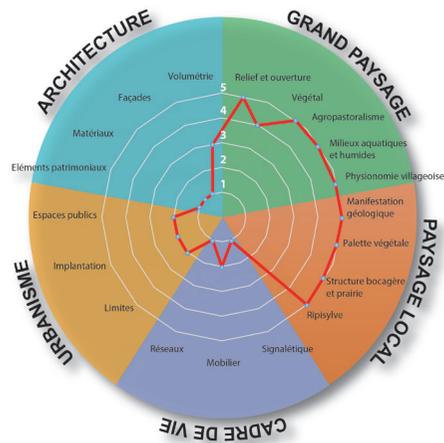
USAGES ET PERCEPTIONS

Le dernier volet de l'étude s'appuie sur les usages et les perceptions des usagers et habitants des entrées de ville.

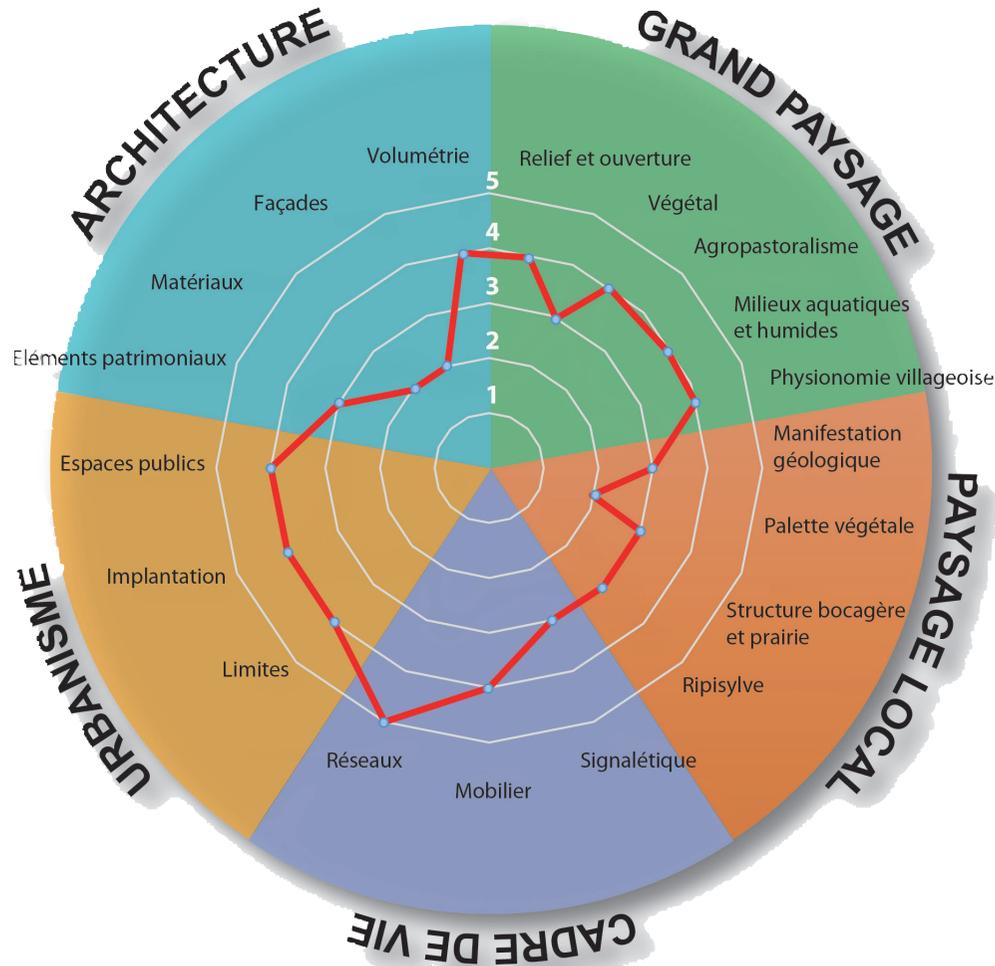
Au-delà du travail d'analyse objective des entrées de ville, sur la base des indicateurs, une enquête a également été menée auprès des habitants afin de recueillir leurs avis et leurs perceptions des entrées de ville et des usages qui y sont pratiqués.

Ce travail a permis d'identifier des points forts mais également des dysfonctionnements sur la base de l'expérience quotidienne qu'en ont les différents usagers rencontrés (habitants, travailleurs).

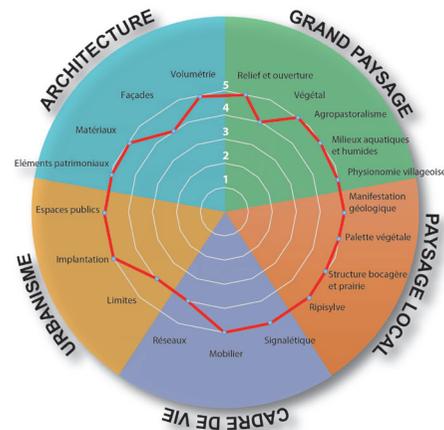
3 PRÉSENTATION DES OUTILS



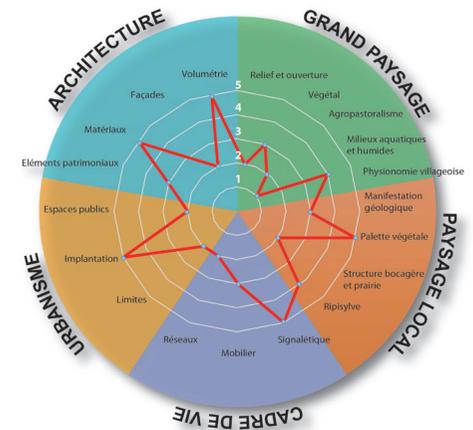
1 Une entrée de ville identitaire mais mal aménagée



2 Une entrée de ville bien aménagée mais peu identitaire



3 Une entrée de ville identitaire et bien aménagée



4 une entrée de ville peu homogène (du bon et du moins bon)

4 LES SITES D'ÉTUDES

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Territoire frontalier et pôle d'activité majeur de l'horlogerie ancré dans le massif du Jura, le Pays Horloger est constitué d'un vaste plateau entaillé par deux rivières principales : le Doubs et son affluent, le Dessoubre. La vallée du Doubs constitue à elle seule l'épine dorsale du territoire et symbolise un lien franco-suisse historique.

Le Pays Horloger est un territoire rural constitué de petites villes industrielles et vivant en étroite relation avec les villes suisses voisines (Le Locle, La Chaux de Fonds, Neuchâtel...).

Regroupant 95 communes sur une superficie de 1040 km², le projet de Parc naturel régional du Doubs Horloger comprend une population de 55 803 habitants (RP INSEE 2014) et une densité moyenne relativement faible de 53,6 habitants au km².

Avec un rythme d'accroissement soutenu de la population (+1,2% entre 2009 et 2014), c'est actuellement un des territoires les plus dynamiques démographiquement en Bourgogne Franche-Comté.

Parmi les 15 500 emplois recensés, cet espace se distingue par sa forte part de commerces et services (31%), d'industrie (26%) et d'emplois administratifs (26%). L'agriculture et la construction représentent respectivement 9% et 8% des emplois dans le territoire. C'est par conséquent, un territoire dynamique et étroitement lié à l'économie frontalière et la proximité à la Suisse.

Chiffres-clés

95 communes

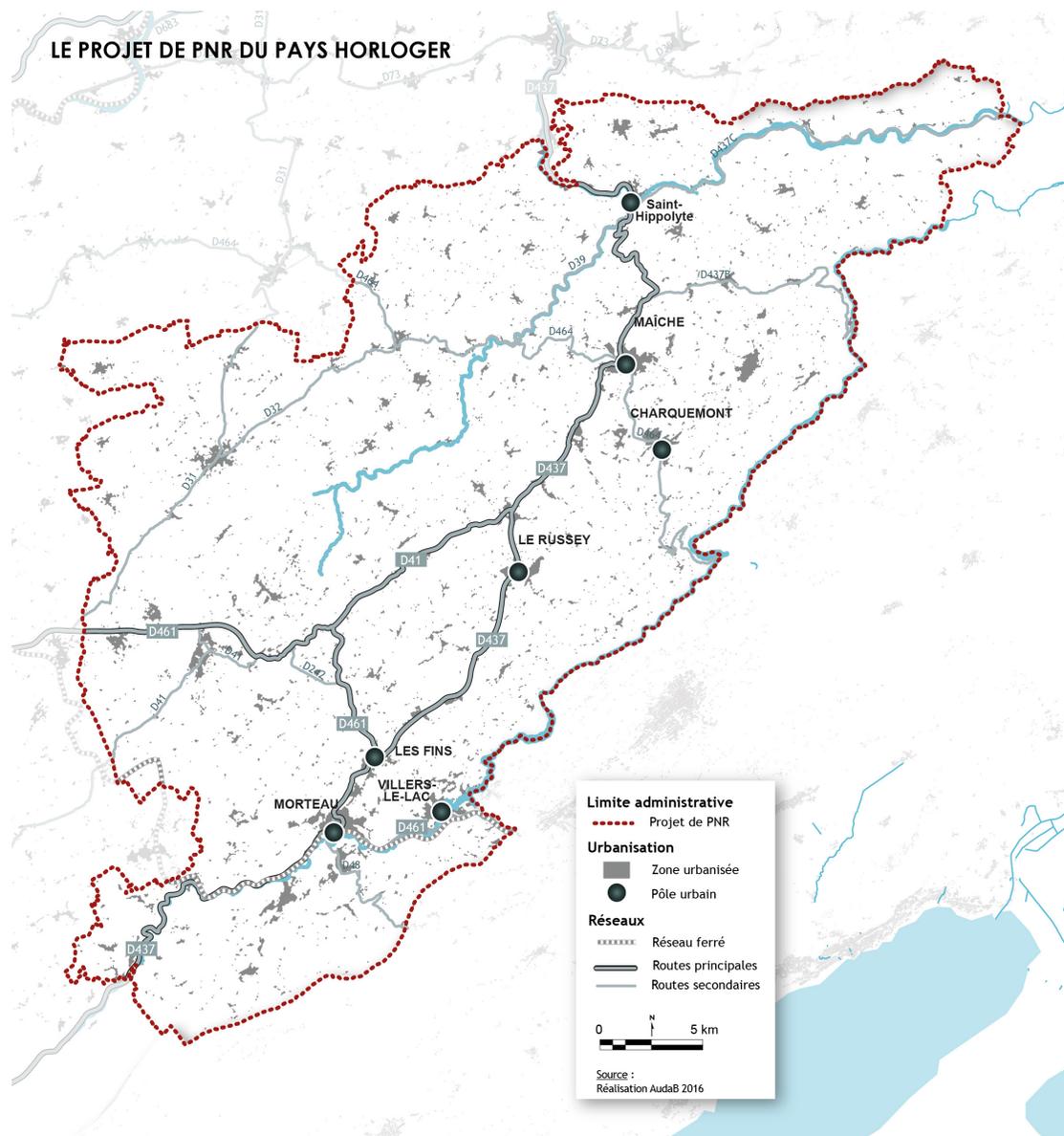
1040 km²

55 803 Hab.
+1,2%

0 53,6 hab./km²

45 480 €

15 499 emplois
26 804 actifs



4 LES SITES D'ÉTUDES

Les entrées de villes le long d'un axe majeur de traversée du territoire

Les entrées de ville sont des secteurs caractérisés par leur bonne accessibilité routière et une urbanisation parfois intense et souvent mal connectés au reste du bourg. Très attractifs, pour le développement des activités économiques notamment, ils cristallisent de nombreux enjeux en matière de développement urbain et d'image.

L'identification de ces secteurs à forts enjeux s'appuie sur le croisement du dynamisme urbain et de la densité des flux routiers. Ces deux critères permettent d'identifier des axes majeurs du développement territorial. C'est notamment le cas de la RD 437 pour le Pays Horloger qui relie plusieurs pôles urbains s'étant fortement développés durant les trente dernières années et qui connaissent les plus forts trafics routiers.

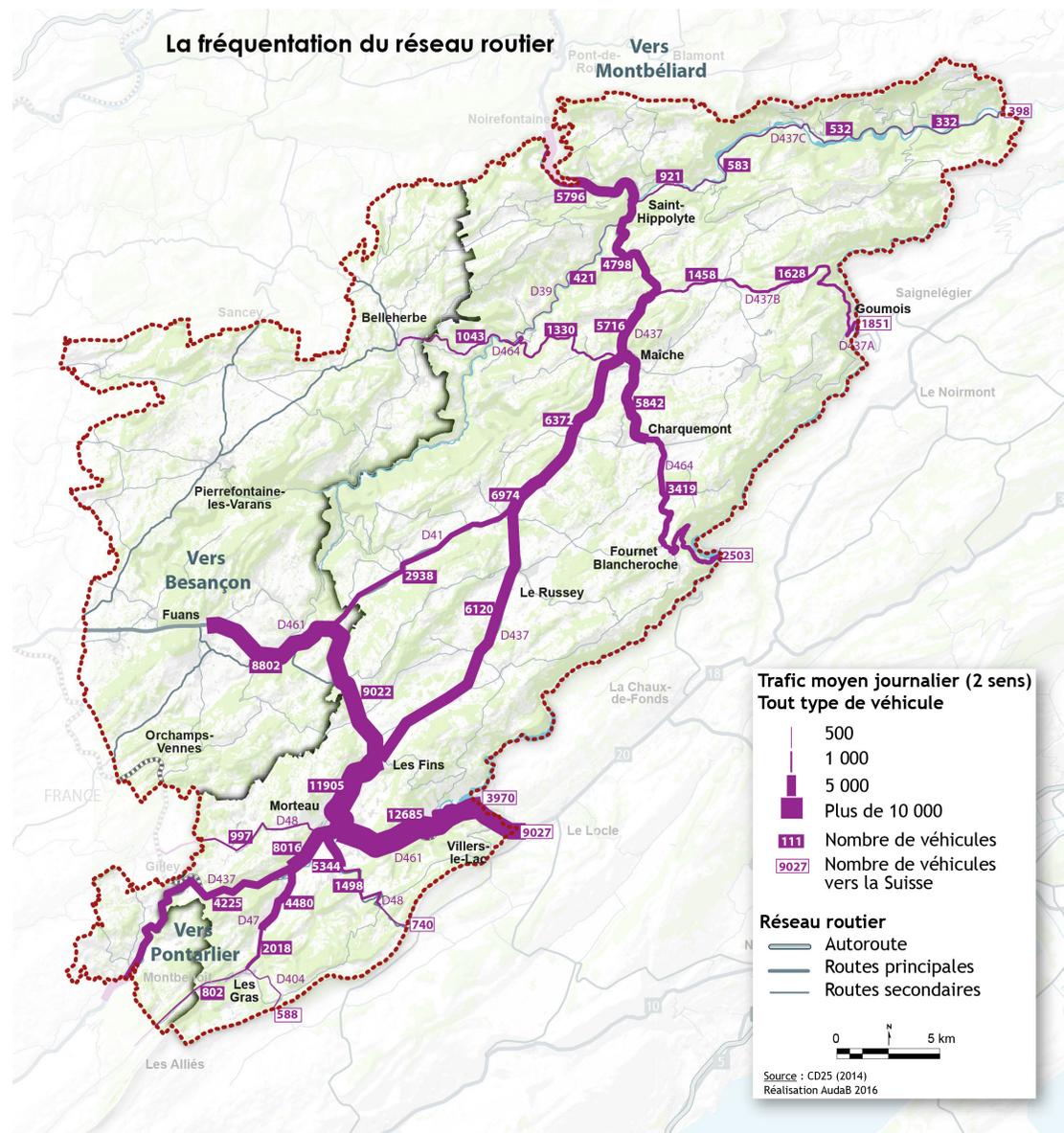
Urbanisation, trafics routiers et accidentologie

Sur le territoire du Pays Horloger, les principaux pôles urbains sont Morteau (6827 hab.), Villers-le-Lac (4750 hab.), Maïche (4233 hab.), Les Fins (3035 hab.), Charquemont (2599 hab.) et Le Russey (2256 hab.) d'après les recensements de la population de 2014 (INSEE).

Sur la période 1980-2011 (données DREAL FC), une douzaine de communes ont concentré une majeure partie du développement urbain du territoire (plus de 50% à elles seules), parmi lesquelles se démarquent notamment les pôles urbains situés le long des axes majeurs du territoire : Morteau (+110 ha), Maïche (+97 ha) et Villers-le-lac (70 ha).

La proximité avec la Suisse est génératrice de flux routiers importants : parmi les principaux axes routiers, la RD461 (ouest-est) relie Les Fins, Morteau et Villers-le-Lac. Axe majeur entre la France et la Suisse, elle supporte un trafic routier de 9000 à 12685 véhicules par jour (données 2014 du CD25).

La RD437 (nord-sud) est un axe majeur plus secondaire, entre Montbéliard et Pontarlier. Elle relie Morteau, Le Russey, Maïche et Saint-Hippolyte dans le Pays Horloger et assure un trafic routier quotidien de 4400 à 7000 véhicules (données 2014 du CD25).



Ces deux axes constituent la colonne vertébrale du territoire et le moteur de son développement, notamment en matière d'urbanisation. La RD 437 est un axe essentiel pour la découverte du territoire, mais également un axe fortement accidentogène : entre 2011 et 2015, 52 accidents se sont produits entre Morteau et Saint-Hippolyte, se traduisant notamment par le décès de 9 personnes.

Les communes de Morteau/Les Fins, Le Russey, Maïche et Saint-Hippolyte connaissent le plus d'accidents dans le territoire.

Les 6 entrées de ville étudiées

Parcourues par les habitants, les visiteurs ou les actifs frontaliers au quotidien (près de 13 000 véh/jr entre Morteau et Les Fins et autour de 6000 véh/jr sur le reste de l'axe), les entrées de ville le long de la RD 437 portent donc un dynamisme urbain conséquent et jouent un rôle majeur dans l'image et l'identité du territoire.

L'étude se concentre donc sur les entrées et sorties de six entités urbaines situées le long de la RD 437 :

- Saint-Hippolyte,
- Maïche,
- Bonnétagé,
- Le Russey,
- Noël-Cerneux,
- et Morteau.

Unités paysagères du Pays Horloger

Les sites d'étude s'insèrent dans un cadre paysager propre au territoire et dont les caractéristiques constituent des composantes à préserver et valoriser. Les six sites d'études sont réparties au sein de trois unités paysagères, qui sont :

Le Second Plateau

Situés entre 800 et 1200 m d'altitude, les paysages de cette unité se caractérisent par les plissements du massif jurassien : orientées sud-ouest/nord-est, les rides sont principalement occupées par des massifs de boisements dominés par les résineux.

Les vastes plateaux accueillent l'activité agricole sous forme de prairies, qui constituent des paysages prédominants mais variés : prés, pâtures, pré-bois. Le relief localement plus accidenté peut donner naissance à des bas-fonds humides, constitués d'étangs et de tourbières.

De fait, le caractère karstique du sous-sol calcaire n'offre qu'une faible épaisseur de terre cultivable, plus propice aux activités agricoles de type pâture, et ne peut accueillir que des milieux aquatiques ponctuels (tourbières, mares) sur les plateaux ou sous forme de cours d'eau dans les vallées étroites (cas des Gorges du Doubs).

L'habitat porte encore beaucoup les marques de ses anciennes activités agricoles, artisanales et industrielles. Les zones urbaines, issue du regroupement et du développement de fermes, sont de petites tailles, très dispersées dans le territoire et regroupent généralement plusieurs hameaux et de nombreux écarts. Seuls quelques pôles urbains (Morteau, Maïche, Le Russey ...) se démarquent de par leur caractéristiques plus urbaines.

Un patrimoine lié à l'eau (fontaines, lavoirs, réservoirs, citernes) est également assez répandu. Quelques structures historiques (murs de pierres sèches, pré-bois, bocage) liées aux activités agricoles anciennes, sont encore observables bien qu'elles tendent à disparaître.

4 LES SITES D'ÉTUDES

La vallée du Dessoubre

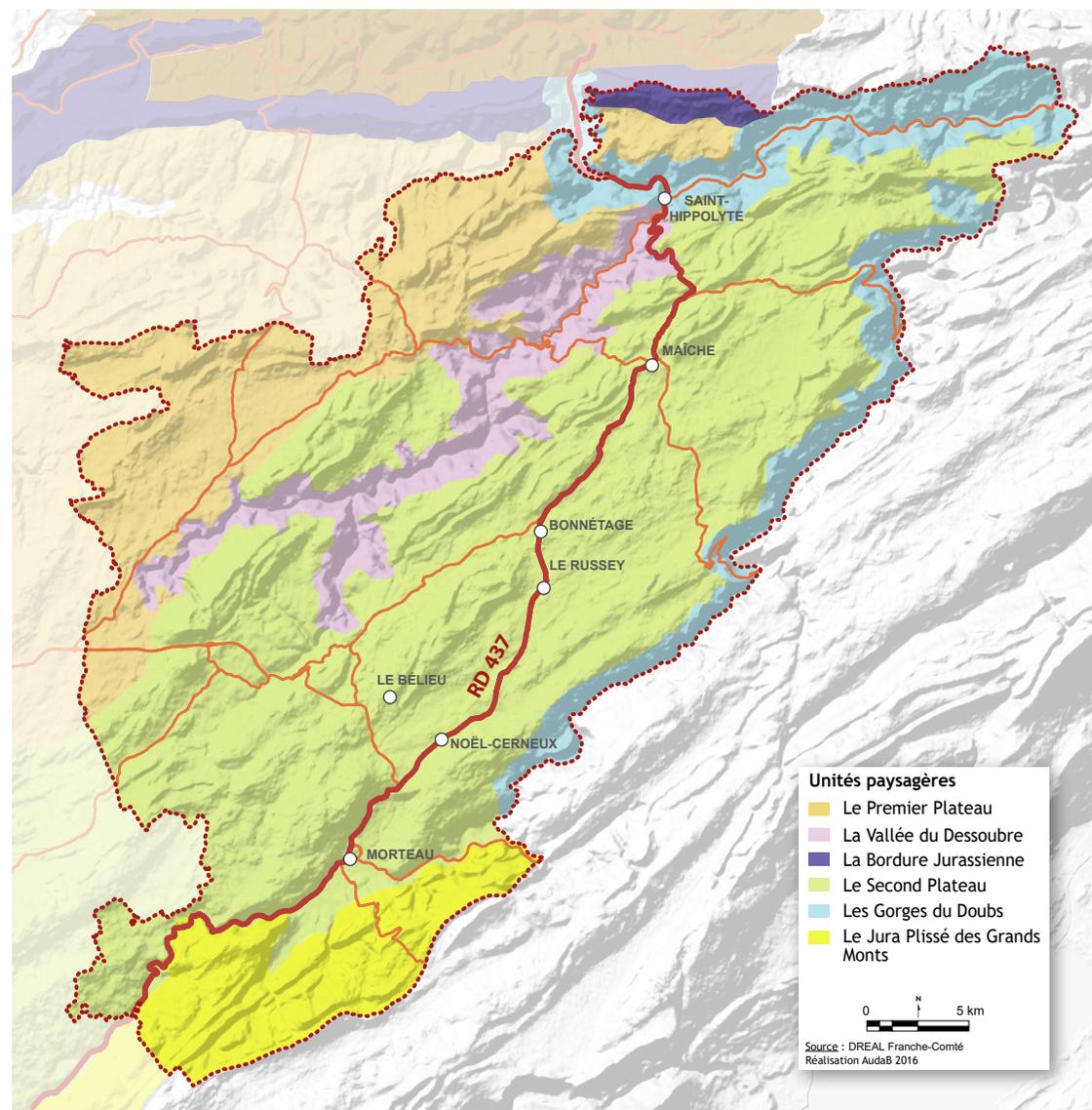
«Cette partie basse de la vallée présente une structure relativement complexe. Le fond très encaissé et boisé (...) s'ouvre à mi-pente sur un niveau de replat où des villages se sont installés. Les manifestations rocheuses sont présentes tout au long de la vallée. Le raccord avec la surface du plateau s'opère par un versant redressé au tracé dentelé, qui souligne la limite sommitale d'un important réseau de vallons adjacents.»

Les Gorges du Doubs

«Le colmatage alluvial de la vallée ménage quelques sections planes où les villages se sont fixés. Les versants, s'ils sont vigoureux, restent accessibles en dépit des quelques éléments de corniches qui affleurent de loin en loin. La forêt recouvre les parties les plus raides, tandis que les replats et les basses pentes sont exploités par une agriculture en déprise.»

Globalement, les paysages du Pays Horloger s'articulent autour de quatre composantes principales que sont le relief et la géologie, le végétal, l'agriculture et l'eau.

Ces quatre éléments peuvent se retrouver sous différentes variantes au cœur du territoire mais ils constituent les éléments de base des paysages locaux.



4 LES SITES D'ÉTUDES

Le relief et la géologie

Le relief marqué et varié du territoire est la conséquence de la géomorphologie du massif jurassien : plateau, val, vallon, vallée encaissée, affleurements rocheux, falaises ... sont quelques uns des éléments du relief local.

Celui-ci influe notamment sur les perspectives paysagères : sont-elles profondes ou se buttent-elles rapidement contre un relief marqué ? La distance entre deux reliefs est elle ouverte ou resserrée ?

D'un point de vue géologique, le sous-sol karstique est caractéristique du territoire : celui-ci est visible directement (affleurements rocheux, falaises) ou indirectement (dolines) dans le paysage. Il constitue un élément identitaire et est révélateur des risques naturels pour l'aménagement du territoire.



Paysage ouvert



Paysage fermé



Dolines



Affleurement rocheux



Comblement de doline



Passage du casse-caillou

Le végétal

Les versants boisés, sur les ubacs au relief marqué, sont les principales caractéristiques végétales du grand paysage, de même que les petits reliefs boisés du second plateau ou les ubacs sylvicoles des gorges et vallées. La qualité de ces différents boisements dépend de leur mixité et homogénéité.

Les structures et les palettes végétales sont très variées, d'autant que de nombreuses essences récentes et ornementales ne sont pas locales (cas des haies en limite parcellaire et des plantations d'alignements). D'autres éléments végétaux sont en revanche indésirables par leur caractère exotique ou invasif.



Variétés arborées locales



Variétés herbacées locales



Variétés ornementales



Variété invasive

L'agriculture

L'agro-pastoralisme est un élément très important de l'identité locale. Ponctuellement, des cultures arboricoles sont également présentes (vergers).

Même si l'élevage local bénéficie d'une plus-value liée à la production de comté, les pratiques se modernisent et impactent plus ou moins fortement les paysages locaux : disparition des pré-bois, suppression des haies et des murs de pierres sèches, ...

Dans les secteurs soumis à une forte pression foncière, l'étalement urbain et les formes urbanistiques et architecturales (prédominance de la maison individuelle) engendrent la disparition de terres agricoles. Sur d'autres secteurs plus difficilement exploitables, gorges et vallées, les boisements reprennent le dessus sur les pâturages.



Pâturage délimité



Pâturage ouvert



Pré-bois



Mur de pierres sèches



Pré de fauche



Prairie fleurie

L'eau

L'eau est un élément fondateur des paysages du territoire et présente des formes très variées : rivière, étang, tourbière, milieu humide ...

L'eau n'est pas systématiquement visible dans le territoire mais sa présence peut se deviner grâce à la végétation proche : ripisylve aux essences spécifiques (saule, frêne ...), végétation herbacée typique (laïche, carex ...).

La qualité et la diversité de cette végétation est par ailleurs un bon indicateur de la bonne santé des milieux aquatiques et humides.



Le Doubs et sa ripisylve



Tourbière



Fossé dégradé



Ripisylve dégradé

5 LE RUSSEY

CONTEXTE PAYSAGER DU RUSSEY

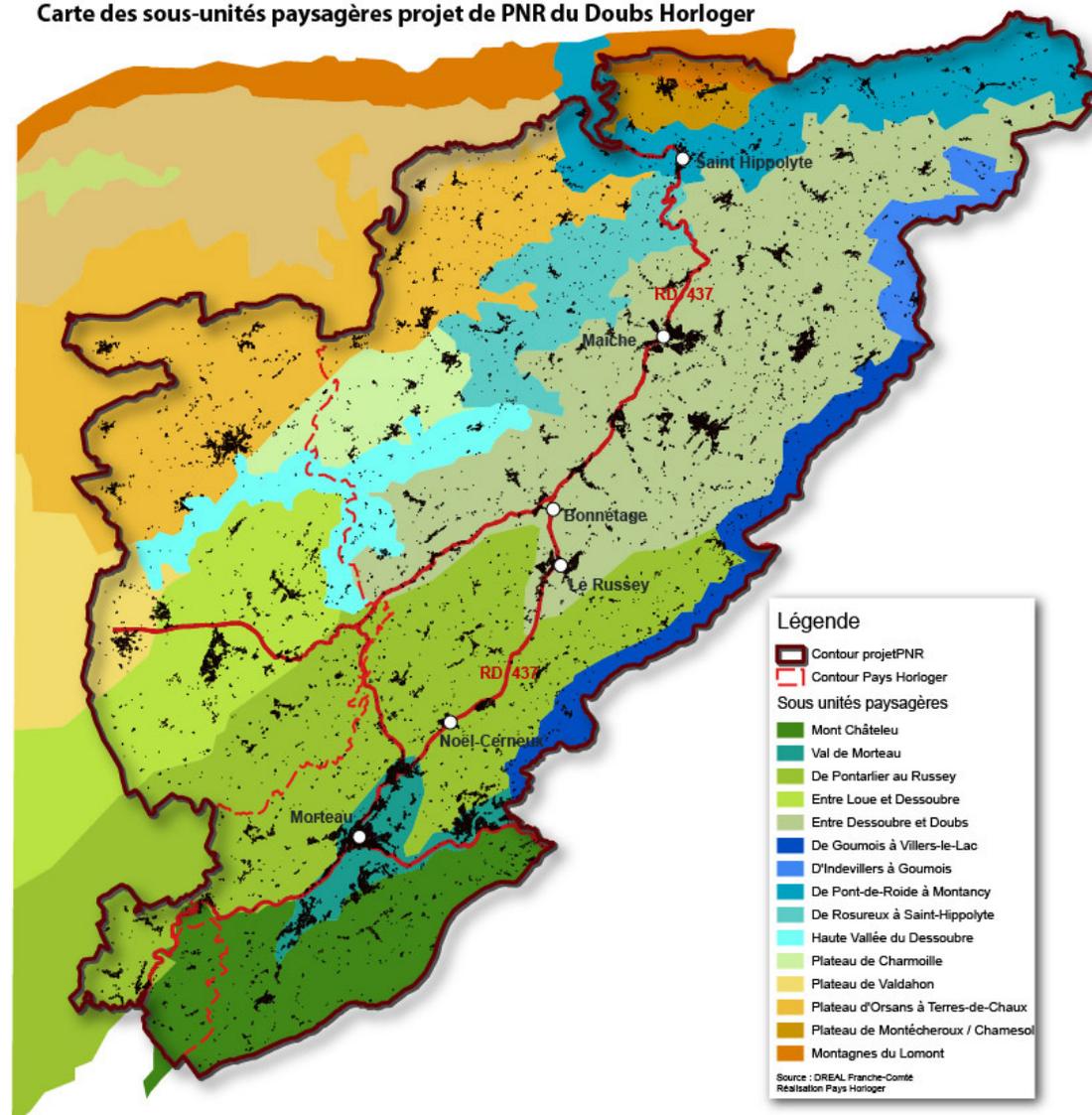
Situé en plein cœur de l'unité paysagère du Second plateau, le territoire de la commune du Russey est la porte d'entrée de la sous-unité paysagère *Entre Dessoubre et Doubs*.

Les paysages de cette sous-unité se caractérisent avant tout par de vastes espaces ouverts agricoles, séparés par des rides secondaires boisées. Cette caractéristique est très dominante entre les vallées du Doubs et du Dessoubre.

Hormis les villages et bourgs importants (Le Russey, Damprichard ...) les villages ont hérité d'une structure très polynucléarisée, dont l'unité de base est la ferme à tuyé. Cette origine agricole se lit encore légèrement au Russey. Les murs de pierres sèches cloisonnent encore le paysage, bien que malheureusement menacés de disparition.

Les extensions pavillonnaires s'inscrivent de plus en plus dans le paysage et sont d'autant plus visibles que leur implantation se fait généralement sans lien avec les zones urbaines existantes ou sur les versants agricoles.

Carte des sous-unités paysagères projet de PNR du Doubs Horloger



PERCEPTION DU PAYSAGE COMMUNAL

Le plateau se ressent totalement dans le paysage entourant la commune du Russey, notamment par la profondeur visuelle qu'offre la succession de pâturage. Ce point se ressent d'autant plus qu'il permet de percevoir la commune du Russey depuis de longues distances.

Quelques reliefs boisés ponctuent une plaine ondulante, ou se succèdent les vallonnements et la succession de dolines plus ou moins marquées. Le système karstique en place marque fortement ce paysage d'une diversité d'indicateurs

Le végétal reste présent malgré l'ouverture, mais surtout de manière ponctuel et sous la forme de haies champêtres disséminées et composées majoritairement de résineux. Les masses forestières demeurant un fond de plan lointain, mettant fin à de grandes perspectives visuelles.

L'eau demeure un élément relativement peu présent de ce paysage. Aucun cours d'eau n'est perceptible, et seul un petit bosquet de plantes associé à des ripisylves et visible à l'entrée de ville en direction de Maîche.

Le végétal occupe donc une place importante dans le paysage local en particulier à travers les massifs boisés, fortement dominés par des essences résineuses, implantés sur les éléments de reliefs saillants. Ces massifs s'implantent en arrière-plan, soulignant ainsi le relief local

L'agro-pastoralisme occupe également une place très importante dans les perceptions du paysage puisqu'ils constituent une grande part du territoire communal.

L'eau demeure le grand absent du territoire communal, aucun ruisseau ou aucune tourbière n'est présent dans le paysage.

En revanche, les indicateurs superficiels du système karstique sont omniprésent et contraignent l'étalement et l'organisation de la commune.

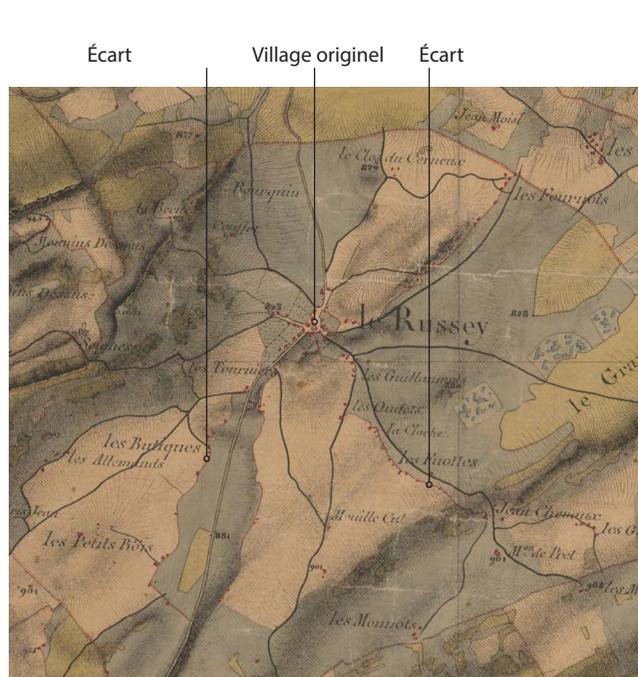


Plaine agricole et dolines

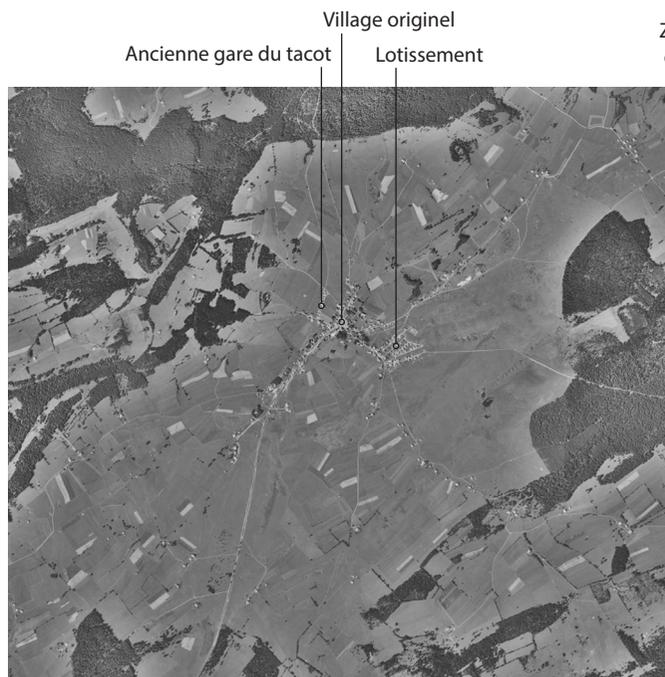


Reliquat de muret en pierre sèche et système bocager

LE RUSSEY, D'HIER À AUJOURD'HUI : DES ÉVOLUTIONS MAJEURES DU PAYSAGE



Carte de l'État Major (1820-1866) - source IGN



Photographie aérienne (1958) - source IGN



Photographie aérienne (2017) - source IGN

Installée dans une grande plaine ouverte sur le second plateau, la commune du Russey s'est développée comme de nombreuses communes du secteur, à savoir par petites constructions agricoles ponctuelles, dispersées dans le territoire.

L'ensemble de ces fermes se rassemblent autour d'un vaste espace public présent au bord de la route principale reliant Pontarlier à Montbéliard (future RD 437). À partir du milieu du XIX^{ème} siècle, un réseau de rues et de trottoirs rayonnent à partir de cette place où trône désormais l'hôtel de ville et l'église Saint Nicolas. Cette place servit notamment pour les foires dès le XVII^{ème} siècle.

L'élevage était la principale activité économique de la commune, le manque de cours d'eau ne permettant pas le développement de moulins et de scieries. Seul un moulin a pu exploiter un cours d'eau naissant au Narbief. Ce dernier disparut très rapidement, les moulins et scieries purent se développer avec l'apparition des machines à vapeur.

Le développement de l'industrie horlogère au cours du XVIII^{ème} siècle permit le développement de la commune. Les paysans-horlogers qui occupaient leurs hivers avec cette activité secondaire ne tardèrent pas à en faire leur principale activité. L'essor de la commune au XIX^{ème} siècle s'organise autour de cette industrie, puisqu'elle embauche jusqu'à

44% des habitants de la commune. Des constructions y sont liées (ateliers, logements, maisons de maîtres, ...).

L'horlogerie connaîtra son déclin au début des années 1950, sans forcément disparaître. Mais s'ensuivra le travail frontalier, et le développement des quartiers pavillonnaires que connaissent toutes les communes du Pays Horloger.

La commune s'est progressivement développée le long de la RD 437 vers le sud - créant ainsi une continuité entre les anciens écarts - mais aussi en tache d'huile en direction de l'est et de l'ouest.

ÉVOLUTIONS URBAINES ET PAYSAGÈRES

La commune du Russey s'organise progressivement depuis sa place centrale, le long des différents axes routiers, et notamment le long de la route départementale 437 en direction de Morteau. On ne retrouve donc pas un centre historique à proprement parlé, mais un centre déterminé (mairie, église, poste), des extensions comprenant à la fois des constructions neuves et des éléments de patrimoine tels que des fermes et des maisons de maîtres, et quelques extensions pavillonnaires.

Le lieu d'implantation de la commune est une grande plaine agricole, bordé par quelques reliefs ponctuels (des joux) recouverts de forêt. Le site présente toutes les caractéristiques d'un milieu karstique avec la présence d'affleurements rocheux, et surtout de dolines qui conditionnent l'aménagement de ce territoire.

Une terre agricole

L'inconstructibilité d'une grande partie de ce territoire oriente l'usage des terres vers l'agriculture, et notamment l'élevage et la forêt. Cette pratique a généré une organisation spécifique sur tout le territoire du second plateau, et pas simplement au Russey. De nombreuses fermes se retrouvent dispersées sur le territoire communal. Cette organisation éclatée sert de structure de base pour la commune actuelle.



La traversée de bourg s'est modernisée au cours du XX^{ème} siècle, avec un aménagement de plus en plus urbain qui reste toutefois encore à améliorer, notamment en termes d'éclairage et de circulations piétonnes.

Un développement industriel

L'industrie horlogère a apporté son lot d'architecture pour venir compléter le panel de fermes déjà présentes. Maisons de maître, ensembles ouvriers, usines et bâtiments industriels densifient le tissu autour d'une place centrale, regroupant les principales institutions de la commune. La commune connaît alors un développement plus urbain, avec un tissu de rues desservant et reliant commerces, services et institutions. Sur la ligne du tacot reliant Morteau à Trevillers, la gare s'installe un peu en dehors du tissu urbain de l'époque, à l'ouest du centre historique, mais sera un point d'extension dans l'évolution de la commune au cours du XX^{ème} siècle.



De nombreux éléments de bâti ancien persistent dans le cœur de bourg, ce qui garantit le maintien du caractère du Russey.

L'étalement pavillonnaire et l'évolution de la seconde moitié du XX^{ème} siècle

La commune connaît une évolution constante dès 1936 avec l'installation de 10 nouveaux habitants par an. La logique pavillonnaire s'installe progressivement, se détournant de la progression linéaire du tissu pour combler les espaces agricoles présents entre les réseaux. Durant cette période, la fonction, la destination, et parfois la forme de l'architecture vernaculaire évolue : les grosses fermes du Haut-Doubs perdent leur fonction agricole et se transforment petit à petit en logements, ou en commerce. Cependant, ce qui pourrait s'apparenter à une forme de déprise se concrétise davantage par une professionnalisation et une modernisation de la pratique agricole, ainsi les paysages demeurent en pâture, et les quelques enrichissements que l'on peut toutefois retrouver ponctuellement ne se font que très peu ressentir.

5 LE RUSSEY

Cette période est également celle qui voit l'apparition des zones d'activités. Si l'entrée nord ne souffre que très peu de ce point de vue (une station service et un restaurant), l'entrée sud en direction de Morteau s'est davantage développée autour de ce type d'urbanisme. Ainsi les plus gros commerces et les plus grosses enseignes se sont installés sur ce secteur encore en cours de développement.



Un exemple de réutilisation du bâti ancien pour les usages d'aujourd'hui : l'ancien pensionnat a été récemment transformé en maison des services. Toutefois, on assiste à un phénomène de dévitalisation du centre-bourg au profit de la zone commerciale des Rondeys.



CE QUE DIT LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DU RUSSEY

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Russey, approuvé en octobre 2012, prévoit la planification de l'urbanisme communal. Récemment, la charte de parc naturel régional du Doubs Horloger, dans lequel s'inscrit la commune, est venue apporter des orientations complémentaires. Au sens de cette charte, le Russey est considéré comme un pôle médian, géographiquement indépendant permettant d'équilibrer l'ensemble du territoire. Le tissu économique est bien développé avec des commerces et services de base ainsi que des commerces et équipements structurants ; ces activités économiques et leurs emplois sont à pérenniser. Le pôle médian est aussi voué à concentrer l'accueil de nouveaux habitants.

Un développement démographique constant à maintenir

Le PLU évoque une croissance démographique constante au Russey depuis une soixantaine d'années, avec une moyenne de + 10 habitants / an. Entre 2010 et 2015, on observe même une augmentation de 171 habitants (population municipale), soit une moyenne de 34,2 hab/an :

	Population municipale	Population comptée à part (cf. internat)	Total
2010	2 111	100	2 211
2015	2 282	134	2 416

De manière générale, la tendance est au vieillissement de la population.

Le parc immobilier (environ 1/3 appartements et 2/3 maisons individuelles) évolue de manière cohérente avec l'augmentation de la population, avec une moyenne de 12 nouveaux logements par an constatée depuis 1968. Ce renouvellement de l'offre en logements est supérieur à la croissance démographique moyenne, ce qui s'explique par la baisse de la taille des ménages nécessitant un plus grand nombre de logements. La commune devra orienter ses futures opérations de logements vers des typologies adaptées à ces changements d'usages, avec des formes urbaines qualitatives et plus denses.

Un dynamisme économique existant mais à consolider en centre-bourg

Le Russey bénéficie d'une situation avantageuse grâce à son positionnement stratégique à la fois sur la RD 437, axe principal du Pays Horloger ; mais aussi à proximité de la « route des microtechniques » (RD 461) entre Besançon et la Suisse. Ce pays voisin influent - desservi d'autre part par de nombreuses routes secondaires - est le premier employeur de Franche-Comté (comme Peugeot Automobile). En effet, depuis 1990, plus d'1/3 des actifs du Russey sont frontaliers.

La commune complète cette offre d'emploi avec 600 emplois en 2015. Ceux-ci sont principalement localisés dans la zone d'activités des Butiques et la zone commerciale des Rondeys, au détriment progressif des commerces de proximité du centre-bourg.

La commune est bien dotée en équipements et services au public ou collectifs avec un hôtel de ville, une bibliothèque, deux écoles primaires (publique et privée), deux collèges (public et privé avec internat), une maison des services (regroupant le bureau de poste, le centre des impôts, la DDT et le siège de la CCPR), des terrains de sport (deux stades de football, des courts de tennis, un boulodrome-patinoire), une salle polyvalente, un gymnase, une chaufferie collective, un camping, une gendarmerie, une caserne de pompiers, une zone de tri sélectif et déchetterie...

Des transports centrés sur la voiture à compléter avec une offre alternative

Avec près de 7 000 véhicules / jour (dont 4,3 % sont des poids lourds) sur la portion Les Fins/Bonnétage de la RD 437, le mode de transport majoritaire dans le secteur du Russey est bien la voiture. Depuis 2011, le covoiturage se développe, grâce au Projet Interreg de promotion du covoiturage dans l'Arc Jurassien, dont l'objectif est d'encourager cette pratique auprès des frontaliers.

5 LE RUSSEY

Deux stations sont identifiées au Russey à proximité de la RD 437 : l'une en entrée sud de la commune (A/rue du Stade) et l'autre proche du centre-ville (B/rue Clémenceau).

Bien qu'ils soient appelés à se développer, des transports en commun existent aussi :

- La ligne Mobigo LR206 relie Pontarlier à Montbéliard avec un arrêt au Russey (maison des services), avec trois dessertes dans chaque sens en semaine comme le week-end.

- La ligne scolaire Mobigo fait le lien entre les établissements scolaires du Russey (école Les Gentianes, groupe scolaire Immaculée Conception, collège René Perrot) et le reste du canton.



Source : www.covoiturage-arcjurassien.com

Un contexte naturel remarquable à préserver

La commune est concernée par deux ZNIEFF de type I : les tourbières et zones humides à l'est du Russey et le complexe des tourbières du Mémont. Deux sites sont concernés par la directive habitat (PSIC et SIC) : les tourbières des Cerneux-Gourinots et les zones humides (projet). Elle est également située en zone Natura 2000.

Étant située en contexte karstique, la commune est soumise à des risques de mouvements de terrain. Huit cavités naturelles sont recensées au Russey, ainsi que de nombreuses zones de moyenne à forte densité de dolines présentant des aspects plus ou moins instables et donc des risques d'effondrements non négligeables.

La commune est inscrite dans un site naturel de qualité où l'activité pastorale et agricole est prédominante. Il est ainsi nécessaire de préserver l'autonomie suffisante aux activités agricoles, conserver les terres agricoles indispensables à l'exercice de cette activité, et préserver les milieux naturels (notamment les tourbières abritant une flore typique et jouant un rôle de réservoir hydrique de biodiversité et de régulation dans la circulation des eaux superficielles et souterraines).

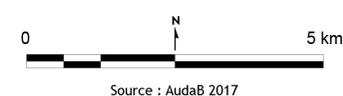
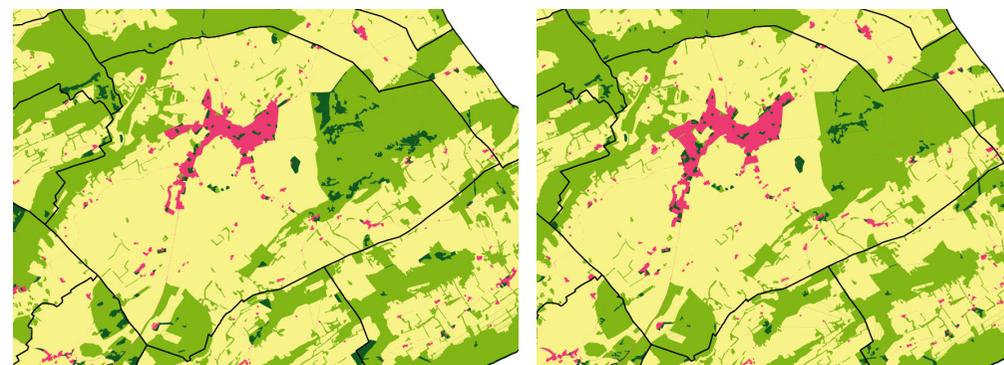
Le patrimoine bâti ancien de la commune est riche et témoigne de l'histoire et de la culture locale, qui font l'identité et l'attachement des habitants à leur commune. Parmi ces éléments bâtis se trouvent l'Hôtel de Ville daté de 1867 et de nombreuses anciennes fermes comtoises typiques du Haut-Doubs, et les éléments fixes du paysage qui leur sont associés (haies, bosquets, arbres isolés, murs de pierres sèches...). Ce patrimoine nécessite d'être restauré pour éviter sa dégradation.

Une urbanisation frugale à développer pour ménager le territoire

L'observation du mode d'occupation des sols (MOS) de la commune du Russey entre 2001 et 2013 montre un recul des espaces naturels et agricoles, concomitamment à une avancée des espaces artificialisés et de la forêt. Bien que le phénomène d'artificialisation des sols ne soit pas spécifique à la commune, il s'agit d'envisager pour l'avenir une urbanisation raisonnée.

MOS 2001, 2013 et bilan 2001-2013 (Source : AUDAB 2017)

	Espace agricole	Espace artificialisé	Espace forestier	Espace naturel
MOS 2001 (%)	65,4	5,2	26,7	2,7
MOS 2013 (%)	64,3	6,3	27,8	1,6
Bilan 2001-2013 (%)	- 2	+ 20	+ 4	- 40



■ Espaces artificialisés
■ Espaces forestiers
■ Espaces agricoles
■ Espaces naturels

Source : Audab 2017

En effet, les nouvelles constructions doivent être implantées en continuité du tissu urbain existant afin d'éviter le mitage et les extensions linéaires, ou regroupées vers le cœur du bourg pour créer un centre plus dense et mettre en place des accès modes doux vers les commerces et services.

En termes de densité, l'objectif visé par le PLU est une moyenne de 6 constructions/ha sur l'agglomération. La commune présente des capacités de renouvellement urbain, avec notamment :

- la zone à urbaniser des Sorbiers de 2,7 ha (avec un secteur inconstructible au sud),
- la zone urbaine Sur les Merciers de 0,5 ha,
- environ 20 dents creuses (c'est-à-dire supérieures à 25 ares) dont 10 pourront à terme être densifiées.

La traversée du bourg, véritable vitrine, est à travailler dans la continuité des aménagements d'espace public (revêtement de sol, mobilier urbain) récemment réalisés au niveau de la place de l'hôtel de ville. Sont également ciblées les entrées de ville nord et sud pour créer une transition de qualité entre les espaces ruraux hors agglomération et l'espace urbain du village. Le PLU prévoit des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) impactant les entrées de ville nord et sud :

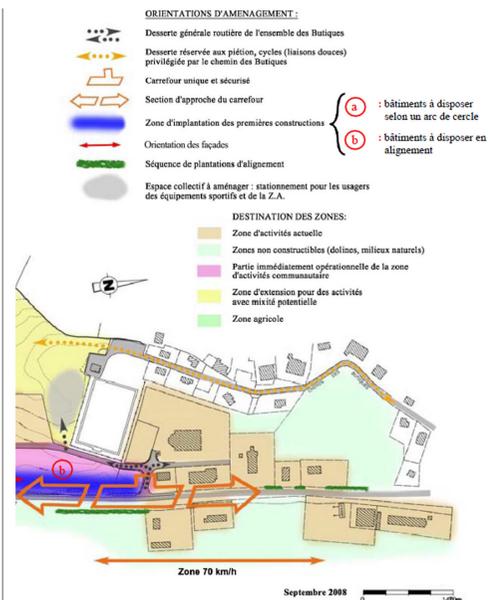
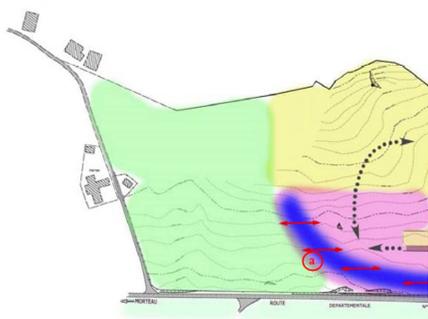
- OAP de la zone d'activités des Boutiques en entrée de ville sud

a zone d'activités des Boutiques

1.1.- Schéma d'organisation générale :

Cette partie aborde l'organisation générale future du secteur des Boutiques selon l'étude de faisabilité diligentée par la Communauté de Communes du Plateau du Russey pour la poursuite de l'extension de la zone d'activités existante.

Les dispositions exposées ci-dessous ont été définies dans le cadre d'une étude dite d'entrée de ville (L.111-1-4 du code de l'urbanisme) destinées à assurer l'intégration de la zone dans le paysage, la qualité architecturale des bâtiments et leur organisation en première ligne depuis la RD 437 pour signaler et qualifier positivement l'entrée du village, et assurer un accès sécurisé sur la zone d'activités (l'étude figure en annexe du rapport de présentation).

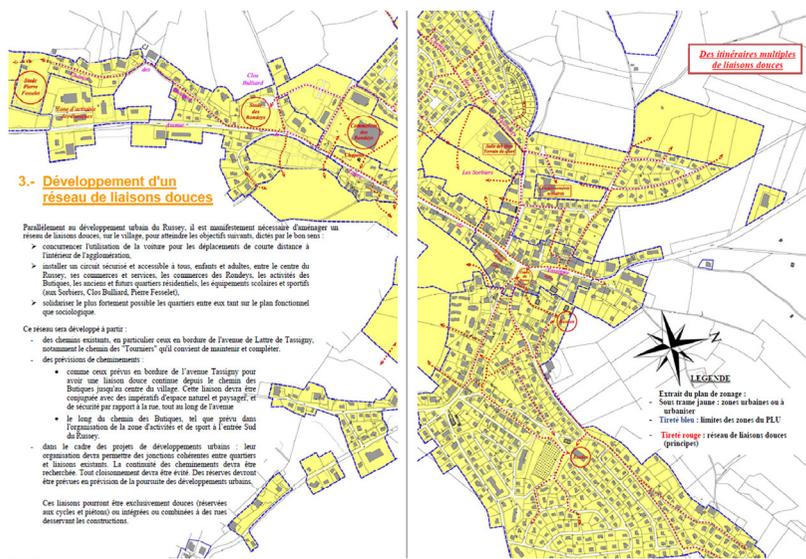


L'OAP prévoit une extension de la zone existante (en orange) dans l'épaisseur sud (en rose et bleu) et ouest (en jaune) de la zone existante. L'importance de cette zone en termes de surface aurait un impact très fort sur la visibilité de la zone d'activités depuis la RD en entrée de ville sud, au détriment du grand paysage. Les parcelles vacantes dans la zone d'activités actuelle sont à bâtir en priorité.

En termes d'orientation du bâti, il est préconisé de s'implanter parallèlement à la RD (suivant un arc de cercle en bleu). Cette préconisation n'a pas été respectée par tous les bâtiments. Un recul de 10 m des bâtiments par rapport à la limite du domaine public est également souhaitée. L'espace entre les façades et la RD est voué à rester libre d'aires de stationnement, de dépôts ou de panneaux publicitaires, qui doivent être invisibles depuis la route et reportés, par exemple, à l'arrière de la parcelle. Ceci n'est pas respecté par les entreprises qui ont pour la plupart choisi d'implanter leur parking ou leur stockage côté RD.

En termes de prescriptions architecturales, l'OAP demande une harmonie d'ensemble et avec le paysage proche et lointain. Il est souhaité d'éviter le style industriel banal au profit d'une architecture de type ferme comtoise. Les couleurs doivent être légères en volume principal et peuvent être plus vives pour les détails. Enfin, les enseignes et panneaux publicitaires doivent s'intégrer en cohérence avec les façades. Globalement, ces éléments architecturaux sont peu respectés dans la zone d'activités actuelle.

- OAP concernant les liaisons douces, notamment en traversée du bourg, ainsi qu'en entrées de ville nord et sud



3.- Développement d'un réseau de liaisons douces

Parallèlement au développement urbain du Russey, il est manifestement nécessaire d'aménager un réseau de liaisons douces, sur le village, pour atteindre les objectifs suivants, dictés par le bon sens :

- concerner l'utilisation de la voiture pour les déplacements de courte distance à l'intérieur de l'agglomération ;
- installer un circuit sécurisé et accessible à tous, enfants et adultes, entre le centre du Russey, ses commerces et services, les commerces des Rondelys, les activités des Boutiques, les accueils et foyers résidentiels, les équipements scolaires et sportifs (sans Sorbiers, Clos Bulliard, Pierre Feresché) ;
- séduire le plus fortement possible les quartiers entre eux tout sur le plus fractionné que sociologique.

Ce réseau sera développé à partir :

- des chemins existants, en particulier ceux en bordure de l'avenue de Latre de Tassigny, notamment le chemin des "Courants" qui couvrent de l'ouest et l'est ;
- des prévisions de cheminements :
 - comme ceux prévus en bordure de l'avenue Tassigny pour avoir une liaison douce continue depuis le chemin des Boutiques jusqu'au centre du village. Cette liaison devra être couplée avec des passages d'équipement nature et piétons et de sécurité par rapport à la rue, tout au long de l'avenue ;
 - le long du chemin des Boutiques, tel que prévu dans l'organisation de la zone d'activités et de sport à l'entrée Sud du Russey ;
- dans le cadre des projets de développements urbains leur organisation devra permettre des jonctions cohérentes entre quartiers et liaisons existantes. La continuité des cheminements devra être recherchée. Tout cloisonnement devra être évité. Des réserves devront être prévues en prévision de la poursuite des développements urbains.

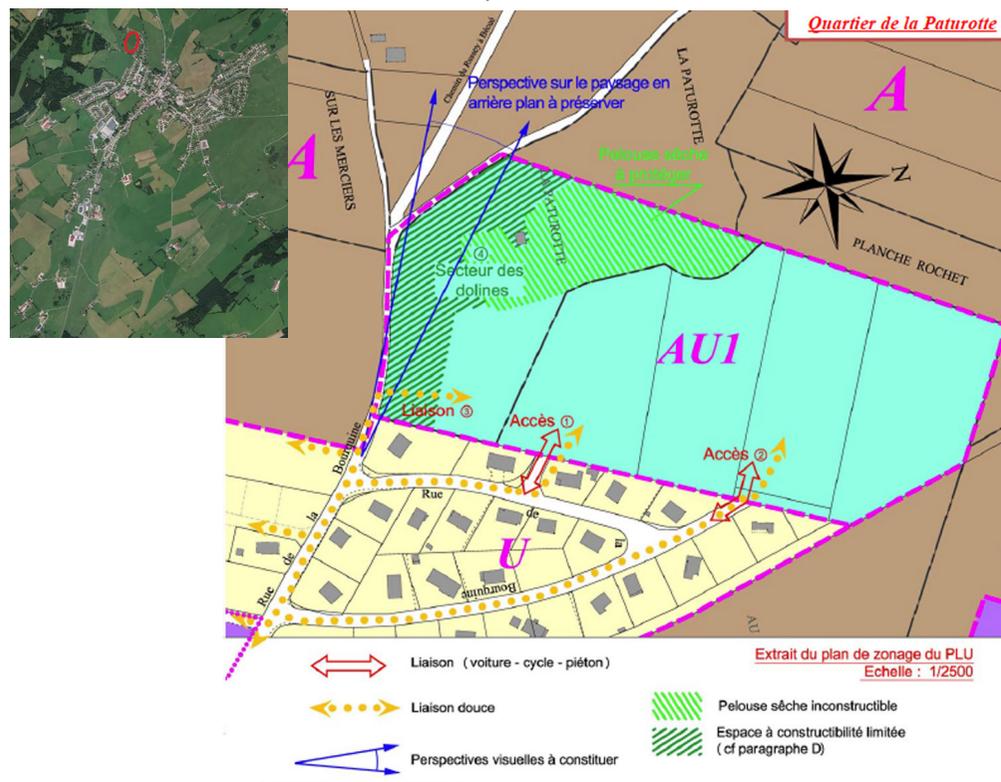
Ces liaisons pourront être exclusivement douces (réservées aux cycles et piétons) ou adaptées ou combinées à des rues desservant les constructions.

5 LE RUSSEY

Un circuit de liaisons douces est préconisé dans la commune, afin de relier de manière sécurisée le centre-bourg, la zone commerciale, la zone d'activités, et les quartiers résidentiels entre eux. Les cheminements existants servent de base à ce réseau, et seront complétés par des cheminements neufs, notamment au niveau de l'avenue de Lattre de Tassigny (traversée du bourg).

Les trottoirs sont aujourd'hui accessibles aussi bien aux piétons qu'aux cyclistes, mais leur faible largeur rend difficile la cohabitation des deux modes de déplacement, et ne permet pas de limiter l'effet de souffle produit par le passage des poids lourds et autres véhicules. Dans de nombreux cas, il serait possible d'élargir les trottoirs et de les séparer de la route par une bande végétalisée. De plus, une continuité en termes de hauteurs est à travailler (bateaux) de manière à rendre la circulation des poussettes et des cycles plus fluide.

- OAP de la Pâturotte : un secteur visible depuis l'entrée de ville nord



¹ Pour la gestion ou la plantation de végétaux et de haies : se reporter à l'étude d'environnement de Pascale & Michel Guinchard.

La localisation et l'importante surface prévue pour la zone AU La Pâturotte - dont la première tranche est actuellement en construction - laisse présager d'un futur lotissement venant élargir davantage l'emprise de la commune. L'effet visuel perçu depuis l'entrée de ville nord en sera également impacté.

- OAP concernant les murs de pierres sèches dont quelques uns sont visibles depuis les entrées de ville nord et sud



Les murs de pierres sèches (ou murgers), caractéristiques du Haut-Doubs, servent à délimiter les parcelles agricoles. Certains de ces murs sont encore présents autour de la commune, dont certains sont visibles depuis les entrées de ville nord et sud. Il est important de conserver ces murs en tant que témoins des anciennes méthodes culturales et pastorales. Si un mur venait à être détruit, l'OAP préconise d'en reconstituer un à proximité immédiate.

5 LE RUSSEY

LES ENTRÉES DE VILLE DU RUSSEY

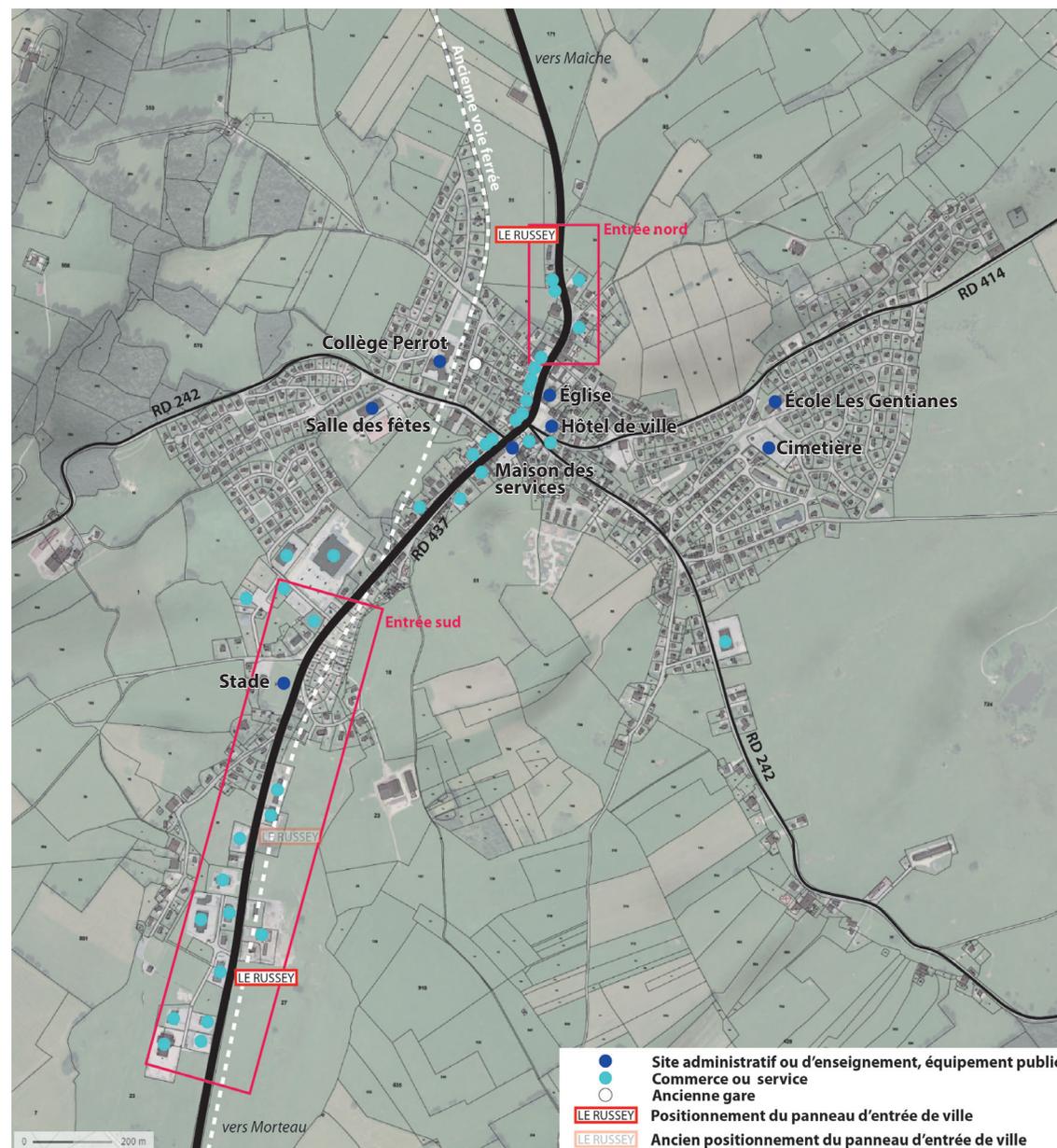
Le Russey est parcouru par plusieurs voies départementales :

- la RD 437 est la colonne vertébrale de la commune (axe nord-sud Maîche / Morteau) et comptabilise près de 7 000 véhicules / jour (dont près de 300 poids lourds),
- la RD 242 traverse la commune d'est en ouest (axe Le Mémont / Grand-Combedes-Bois),
- la RD 414 dessert le Russey depuis Charquemont.

Les deux entrées de ville principales du Russey s'articulent autour de son axe structurant, la RD 437.



L'entrée nord depuis Maîche (« entrée n°1 »), présente une typologie ponctuelle, au contraire de l'entrée sud depuis Morteau (« entrée n°2 ») qui est quant à elle une entrée plus longue et diffuse de type faubourg.

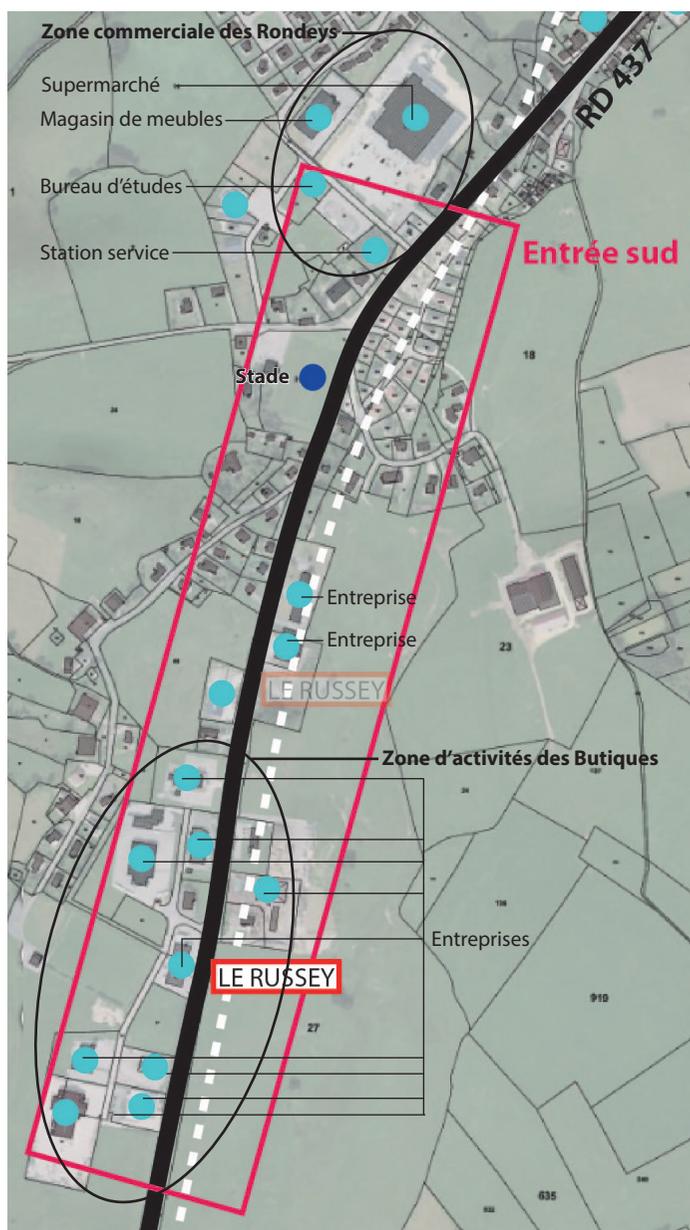


L'entrée n°1 (sud) : avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

L'arrivée par le sud du Russey offre également des perspectives très ouvertes sur l'agro-pastoralisme et la forêt.

Cependant, l'entrée de bourg sud est linéaire, avec des bâtiments implantés de manière très diffuse et sans épaisseur. Les constructions présentent une incohérence dans leurs positionnements, leurs volumes et leurs aspects.

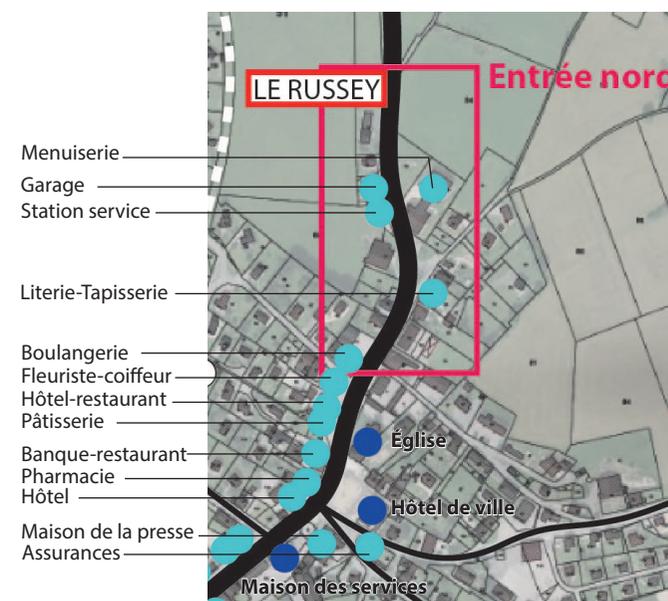
La perception de l'entrée sud est longue : elle s'étend sur 1 km environ depuis la ZA des Boutiques - avant même l'entrée de ville officielle marquée par le panneau d'entrée de ville -, et se prolonge à travers une zone résidentielle de maisons individuelles jusqu'à la zone commerciale des Rondeys d'où l'on aperçoit les prémices du centre-bourg. La séquence se parcourt en environ 10 minutes à pied.



L'entrée n°2 (nord) : avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

L'arrivée au Russey par le nord offre des vues larges sur l'agro-pastoralisme de part et d'autre, ainsi que sur la forêt et le relief du second plateau au loin.

L'entrée en elle-même est franche et ponctuelle, prenant place au niveau du panneau d'entrée de ville. La séquence d'entrée traverse quelques habitations et commerces à l'implantation peu dense, et conduit rapidement au centre-bourg où les constructions sont plus resserrées et où se trouve l'essentiel des commerces et services. L'ensemble bâti de l'entrée de ville nord est relativement cohérent en termes d'implantation, de volumes et de coloris employés.



6 LE RUSSEY : ENTRÉE N°1 (SUD)

Entrée du Russey

L'entrée Sud de la commune est constitué d'une longue ligne droite d'environ 600 m, distance qui sépare le premier élément construit du panneau d'entrée d'agglomération. Cette séquence tout en longueur est bordé d'un côté par la ZAC des Boutiques, et de l'autre par un espace agricole. Quelques arbres d'alignements ponctuent irrégulièrement cette séquence.

Malgré l'étendue visuelle, le centre urbain n'est pas encore perceptible dans cette partie, et l'on perçoit à peine des zones d'habitations. La desserte des bâtiments se fait principalement par des voies secondaires rattachées à la départementale, ce qui renforce l'effet d'axe de circulation.

Hiver 2018



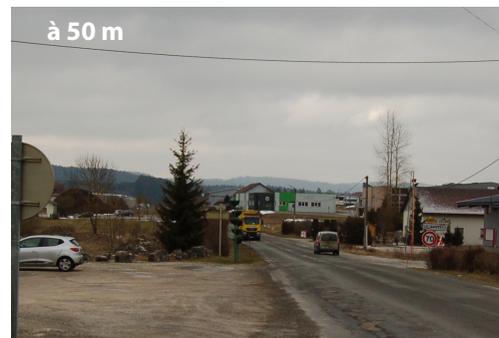
Eté 2018



Sortie du Russey

La sortie de la commune ressentie s'opère environ 500 m avant le panneau d'agglomération. Les dernières maisons de maîtres, présentes à la fin de la ligne droite menant à la place centrale (place Parrenin) marquent la transition avec l'urbanisation plus récente de la commune, et notamment la ZA des Butiques. Un terrain vague renforce cette transition. S'ensuit la longue ligne droite menant à la sortie.

Hiver 2018



Été 2018



6 LE RUSSEY : ENTRÉE N°1 (SUD)

Grand paysage



Masses boisées

Présentes dans le lointain, elles cadrent le paysage.

L'ouverture visuelle du second plateau permet d'apprécier les éléments identitaires locaux, mais les aménagements et constructions récentes ont tendance à refermer cette perception du grand paysage

Agro-pastoralisme

C'est le socle du paysage local.

Masses boisées : 3/5

Quelques reliefs lointains laissent apparaître des masses boisées, cadrant le paysage. Les masses boisées sont davantage visibles sur la droite en entrant, et plus ponctuellement sur la gauche du fait des bâtiments de la zone industrielle, ce qui ne permet pas de le lire dans son intégralité.

Ouverture et relief

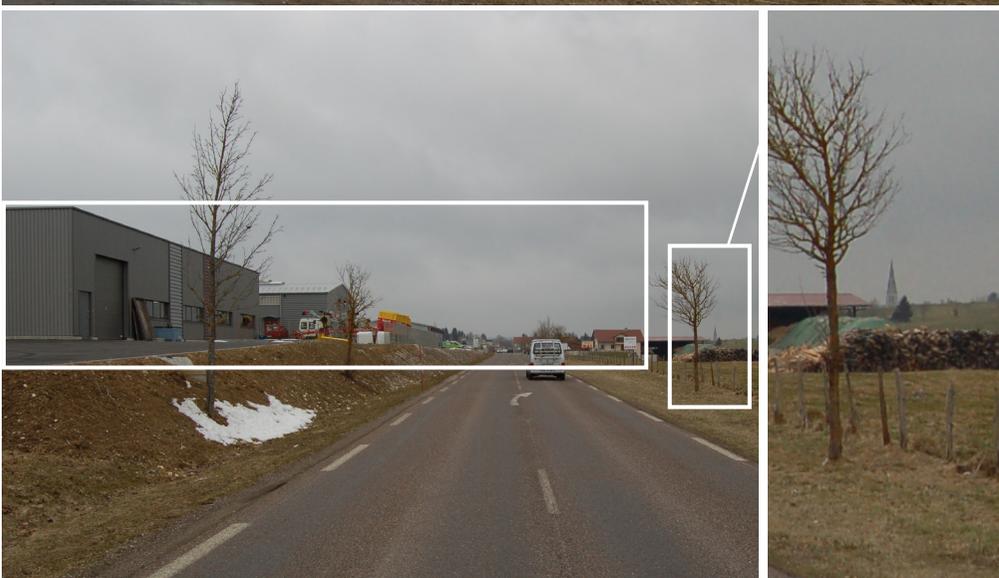
D'un côté la vue est dégagée, mais de l'autre, elle est morcelée par la présence des bâtiments de la ZA.

Ouverture et relief : 4/5

L'ouverture visuelle sur cette entrée de ville est beaucoup plus grande que dans l'entrée Nord. Le plissement est très présent, du fait de l'étendue visuelle et permet ainsi de ressentir les reliefs très lointains. Cependant la zone d'activités cache ponctuellement les reliefs présents d'un côté et a tendance à refermer les visibilités.

Physionomie villageoise

Seul le clocher de l'église est perceptible en fond d'image. Cela montre l'étalement de la commune sur cette entrée.



Grand paysage



Agro-pastoralisme

L'été, le contraste entre les prairies et les masses boisées et arborées renforce la présence de l'agro-pastoralisme

Physionomie villageoise

Vue de l'arrière, l'étiement de la zone d'activités renforce l'aspect destructuré de la physionomie villageoise.

Agro-pastoralisme : 3/5

L'activité agro-pastorale est très présente et participe à la qualité identitaire, mais seulement sur un des deux côtés de l'entrée de ville. Ainsi on retrouve les grandes étendues de prairies, ponctuées de haies et de bosquets. Mais la présence d'exploitations agricoles de grandes dimensions, isolées au milieu de leur finage, nécessite une réflexion sur l'intégration paysagère.

Milieus aquatiques et humides :

Non visible

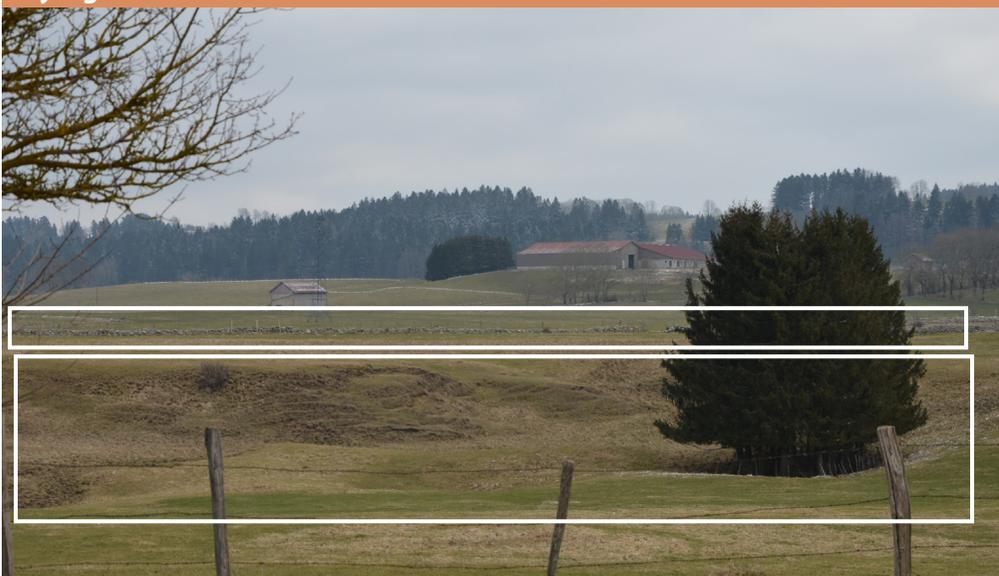
Physionomie villageoise : 1/5

La présence de la zone d'activités toute en longueur donne une image très étalée, mitée et éclatée du tissu villageois. Le mélange entre quelques maisons d'habitations et les bâtiments d'activités font perdre toute cohérence et homogénéité à cette entrée de ville.



6 LE RUSSEY : ENTRÉE N°1 (SUD)

Paysage local



Structure bocagère et prairies

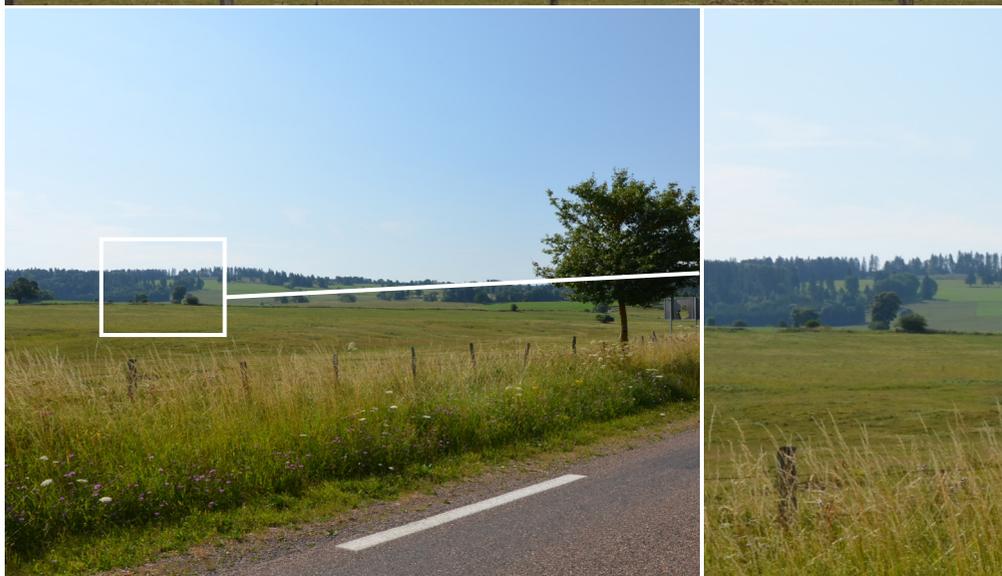
Les éléments structurants (muret, haies) sont encore présent mais en cours de dégradation. Les prairies sont vastes et diversifiées

Manifestation géologique

Le contexte paysager de cette entrée est très représentatif du système karstique propre au Doubs

Structure bocagère

L'été, les éléments délimitants et structurants les bocages comme les murs en pierres sèches disparaissent dans la végétation, en revanche les arbres isolés et les haies sont plus présent.



L'identité paysagère du second plateau est ici bien lisible

Manifestation géologique : 4/5

Les grandes plaines agricoles permettent d'apprécier la présence de dolines en grands nombres. Hormis quelques cas de comblement isolé, elles sont relativement bien préservées, et ont certainement permis de préserver la plaine agricole d'extensions pavillonnaires. Les affleurements rocheux sont beaucoup moins présents, et quelques reliquats disparaîtront avec l'extension de la zone pavillonnaire.

Palette végétale : 3/5

La route départementale est accompagnée de plantations d'alignements, et de quelques arbustes d'ornements en mauvaise santé, mais on constate un fleurissement et une valorisation végétale peu travaillés. Chez les particuliers, la tendance est à la haie mono-spécifique taillée (thuya). Les bosquets et haies présents dans la plaine agricole permettent de compléter et de diversifier la palette végétale dont il faudrait davantage s'inspirer.

On peut également noter l'absence de pentes invasives problématiques telles que la renouée, même si l'usage du cotonéaster, faisant partie de la liste du conservatoire botanique, peut poser question.

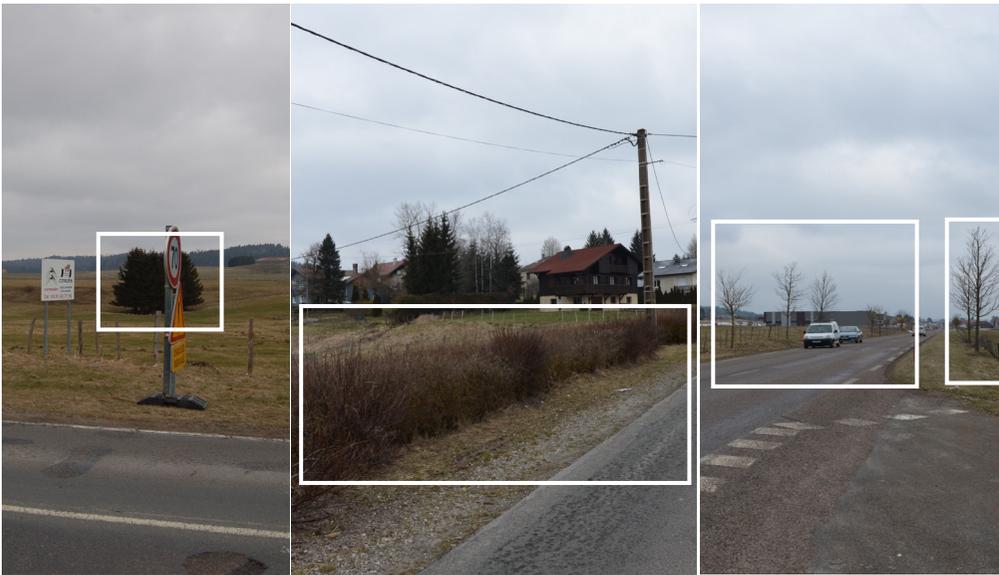
Structure bocagère et prairies : 3/5 ou 4/5

Si on peut remarquer la présence de haies et de bosquets disséminés dans la plaine, les murs en pierres sèches sont beaucoup plus lointains, et semblent en cours de dégradation.

Les prairies servent en grande majorité au pâturage, mais également à la fauche, ce qui permet de conserver une qualité de ces espaces agricoles.

Ripisylve : Non visible

Paysage local



Palette végétale

Les arbres et arbustes sont diversifiés mais peu qualitatifs. Les éléments naturels et les jardins privés apportent une plus-value à la palette locale.



Palette végétale

L'été, les parties en gestion différenciée renforcent la diversité de la palette végétale, et permettent d'intégrer la traversée dans un espace encore très agricole. Néanmoins, l'implantation d'espèces tels que le cotonéaster va à l'encontre de se ressenti.

Palette végétale : 3/5

La route départementale est accompagnée de plantations d'alignements, et de quelques arbustes d'ornements en mauvaise santé, mais on constate un fleurissement et une valorisation végétale peu travaillés. Chez les particuliers, la tendance est à la haie mono-spécifique taillée (thuya). Les bosquets et haies présents dans la plaine agricole permettent de compléter et de diversifier la palette végétale dont il faudrait davantage s'inspirer.

On peut noter la faible présence de plantes invasives, en tout cas l'absence de plantes vraiment problématiques telles que la renouée, même si l'usage du cotonéaster, faisant partie de la liste du conservatoire botanique, peut poser question.

6 LE RUSSEY : ENTRÉE N°1 (SUD)

Cadre de vie



Le cadre de vie de l'entrée sud du Russey présente des caractéristiques très routières et fonctionnelles, ne correspondant pas à l'idéal d'une entrée de ville.

Signalétique : 1/5 : un affichage publicitaire très présent et sans intégration à son environnement

Signalétique

Une accumulation de panneaux publicitaires temporaires et pré-enseignes au bord de la route accompagne le parcours dans les deux sens.

L'entrée de ville sud du Russey comporte de nombreux panneaux publicitaires : pré-enseignes et panneaux temporaires. De plus, les entreprises de la zone d'activités des Boutiques profitent de leur visibilité au bord de la RD 437 pour afficher leurs enseignes de tailles et coloris divers. Cette accumulation d'éléments publicitaires nuit à la qualité visuelle de cette entrée de ville.

L'affichage publicitaire de ce secteur devrait être limité et maîtrisé en termes d'implantation, de fréquence, de taille, de couleurs, et d'intégration au volume des constructions.

Mobilier

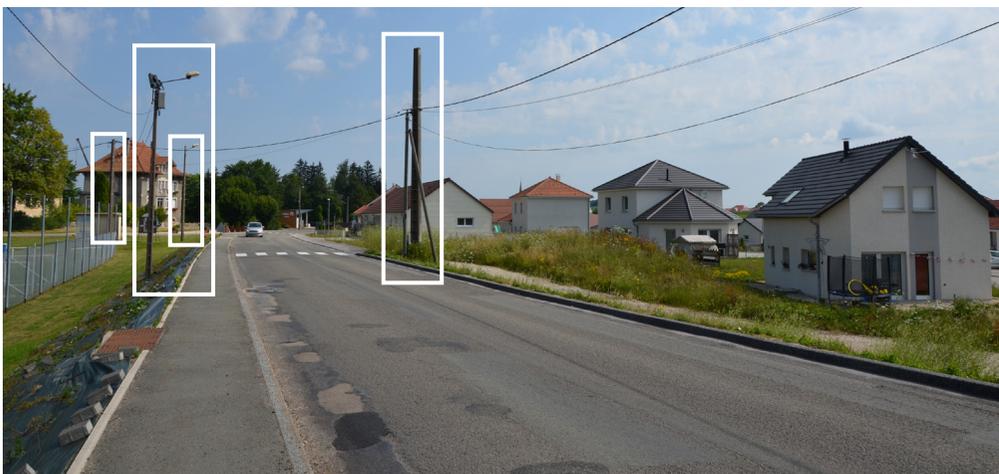
Aucun élément de mobilier n'est installé avant le panneau d'entrée de ville. Après celui-ci, le seul mobilier rencontré consiste en des poteaux d'éclairage supportant des candélabres. Le panneau d'entrée de ville est accompagné d'un élément ponctuel, un ensemble fleuri, qui d'une part ne participe pas vraiment à la mise en valeur de l'entrée de ville, et d'autre part est peu visible par les automobilistes à leur vitesse d'arrivée.

Cadre de vie



Réseaux

La séquence située avant le panneau d'entrée de ville présente peu de réseaux aériens.



Réseaux

Les réseaux aériens (poteaux électriques et câbles) sont positionnés de manière irrégulière, gênant ainsi la lecture du paysage. Même au niveau des habitations, les poteaux électriques portant des candélabres apportent un aspect routier plutôt qu'urbain.



Signalétique

Quelques panneaux publicitaires se déploient même au niveau des zones d'habitation.

Mobilier : 2/5 : du mobilier inadapté à une entrée de ville

L'entrée de ville sud du Russey est signalée par un panneau d'entrée de ville accompagné d'un simple ensemble fleuri. Aucun système d'éclairage n'est installé le long de la RD 437 au niveau de la zone d'activités. Cette dernière, à l'instar des entreprises bordant la route, possède ses propres lampadaires. L'éclairage public apparaît seulement au niveau des premières habitations, sous forme de candélabres fixés aux poteaux électriques.

Ces éléments apportent au lieu un aspect routier plus qu'urbain. Ils pourraient être remplacés par des lampadaires positionnés régulièrement le long de la RD, et ce dès le panneau d'entrée de ville, afin de marquer la transition entre espace agricole et espace urbain.

Réseaux : 2/5 : des réseaux aériens contribuant à l'aspect routier de l'entrée de ville sud

Les réseaux électriques sont implantés en aérien le long de la route. Les poteaux électriques irrégulièrement implantés, associés à l'enchevêtrement des câbles, nuit à la lisibilité du panorama tout au long de la traversée du bourg. Ainsi, les réseaux pourraient être enfouis, comme ils le sont au sein de la zone d'activités des Boutiques.

6 LE RUSSEY : ENTRÉE N°1 (SUD)

Urbanisme



Espaces publics

La lisibilité de l'élément structurant (en vert) qu'est la voirie à double sens est gênée par le vaste espace libre situé devant les bâtiments d'activités, car ces deux espaces ne sont pas vraiment distincts l'un de l'autre. Les éléments délimitant l'espace (en jaune) sont matérialisés par la signalétique au sol (lignes blanches) ainsi que par des haies et des arbres inégalement répartis de part et d'autre de la route. La limite entre espaces privés et publics gagnerait à être plus marquée. Les éléments émergents (en rouge) apparaissent sur le bord de la route sous forme de poteaux électriques et de réseaux aériens, apportant un aspect très routier à l'ensemble.



Limites

Les limites parcellaires sont ponctuellement marquées par des haies végétales, murets ou grilles. Parfois la délimitation de l'espace est plus floue, par manque de traitement qualitatif des limites.

Espaces publics

Un trottoir existe d'un côté de la route, au niveau des habitations. Des passages piétons sont nécessaires pour atteindre les entreprises de l'autre côté de la voirie.

L'espace public, ainsi que sa délimitation par rapport à l'espace privé, est peu traité dans cette entrée de ville sud, qui semble répondre uniquement aux usages automobiles. S'ajoute à cela une implantation des bâtiments plutôt lâche et irrégulière, ce qui apporte un aspect routier plus qu'urbain à cette entrée de ville.

Espaces publics : 2/5 : de rares aménagements pour les modes doux

La route est bordée par un talus remblayé jusqu'au panneau d'entrée de ville, après quoi un trottoir dessert les maisons d'un côté de la route seulement. Le trottoir se double au niveau du stade, annonçant à proximité la zone commerciale des Rondeys et plus loin le centre-bourg. La commune a mis en place une utilisation partagée des trottoirs pour les piétons et les cyclistes. Ces derniers sont ponctuellement gênés par le fait que la plupart des trottoirs ne présentent pas de bateaux, ce qui ne permet pas une circulation fluide.

Ce manque d'aménagement pour les modes doux alimente l'aspect routier de l'entrée de ville sud, ne donnant pas le sentiment de traverser un espace urbain.

Limites : 2/5 : une délimitation entre espace public et espace privé peu marquée et peu qualitative

Les limites entre l'espace public et l'espace privé sont floues et leur traitement est sans cohérence d'ensemble. En effet, la matérialisation des limites parcellaires est très différente d'une construction à l'autre : clôture, grillage, végétation en friche, bordure maçonnée, haie, voire aucun aménagement.

De nombreuses parcelles sont directement accessibles depuis la route par un large espace non bâti et non aménagé, servant d'espace de stationnement ou de dépôt de bois.

Ces limites gagneraient à être structurées et mieux traitées afin d'améliorer l'effet de vitrine de cette entrée de ville.

Urbanisme



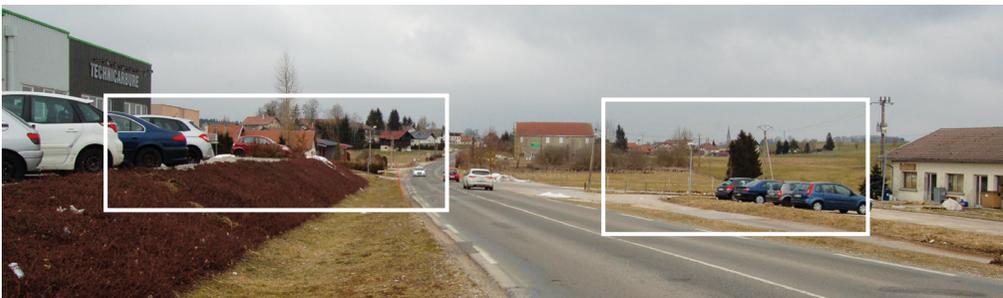
Limites

La limite entre espace public et espace privé est traitée de manière aléatoire : dépôts de bois déchetés peu valorisants pour une entrée de ville (à gauche) ; marquage affirmé mais traité avec des éléments disparates : un muret maçonné surélevé d'une grille métallique, et associé à un portail en bois (à droite).



Limites et implantation

Quelques bâtiments sont implantés en lien direct avec la route et en respect de la topographie.



Implantation

Les constructions sont globalement implantées de manière irrégulière, laissant apparaître des vides le long du parcours. Les entreprises de la zone des Butiques profitent de la visibilité que leur offre leur implantation en surplomb de la RD 437.



Implantation

Le nouveau lotissement à proximité de la zone commerciale des Rondeys a été implanté en contrebas de la route, en dépit de la topographie originelle.

Implantation : 1/5 : une implantation diffuse et des bâtiments ne dialoguant globalement pas avec la route

Dans le secteur de l'entrée sud, l'implantation des constructions a été effectuée à l'opportunité de manière diffuse, sans cohérence d'ensemble, et semblant uniquement répondre à des besoins fonctionnels.

Quelques entreprises sont implantées le long de la RD 437, mais dialoguent plutôt avec leur propre parcelle qu'avec la route. D'autres lui tournent même le dos, c'est le cas de la zone d'activités des Butiques. De même, la zone commerciale des Rondeys, bien que connectée à la route pour une question d'accessibilité, ne dialogue pas du tout avec elle.

En règle générale, la topographie originelle du site est peu respectée lors du choix d'implantation des constructions : les bâtiments de la zone des Butiques sont implantés en surplomb de la RD 437 ; le lotissement récent à proximité de la zone commerciale des Rondeys est lui en décaissé. Quelques bâtiments (entreprises, maisons individuelles des années 1970-1980 et bâtiments du village-rue originel) sont toutefois implantés le long de la route avec qui ils dialoguent et en respectent la topographie.

Pour les constructions futures dans ce secteur, il convient d'imposer des alignements et des orientations d'implantation cohérentes avec les implantations bâties originelles, afin de créer un front de rue plus harmonieux permettant de signaler l'entrée de ville.

6 LE RUSSEY : ENTRÉE N°1 (SUD)

Architecture



Éléments patrimoniaux

Quelques bâtiments d'intérêt patrimonial - plus ou moins bien visibles et mis en valeur témoignent du passé agricole et horloger de la commune.

L'entrée de ville ne présente pas d'harmonie architecturale en raison d'une diversité très importante des teintes et des matériaux utilisés en façade, ainsi que d'une hétérogénéité des volumes et des orientations.

Éléments patrimoniaux : 2/5 : quelques éléments intéressants mais peu mis en valeur

L'entrée de ville sud présente quelques bâtiments d'intérêt patrimonial : anciens ateliers d'horlogerie le long de la RD 437 et fermes traditionnelles visibles en second plan. Ces rares éléments sont englobés dans une masse de lotissements pavillonnaires à l'architecture bien moins qualitative. Un meilleur traitement de l'environnement immédiat de ces éléments patrimoniaux contribuerait à les valoriser et les rendre plus visibles.

Volumétrie : 1/5 : des volumes disparates créant un ensemble incohérent

Que ce soit dans la zone d'activités des Butiques, dans les lotissements pavillonnaires ou dans la zone commerciale des Rondeys, la volumétrie des constructions est très aléatoire en termes de hauteur, d'emprise au sol, et de forme de toiture (angle de pente et nombre de pans variables : deux ou quatre pans, ou même toit plat). De plus, les espaces vides et les espaces pleins se succèdent sans logique apparente. Globalement, dans cette entrée de ville sud, chaque bâtiment semble avoir été pensé individuellement sans prise en compte de son environnement immédiat. Cette absence de vision globale dans l'aménagement de ce secteur lui confère un aspect chaotique et incohérent.

La création d'un réel front bâti homogène le long de la RD 437 pourrait solutionner ce problème.

Volumétrie

Les volumes des constructions de l'entrée sud sont disparates, que ce soit au niveau des bâtiments d'activités ou des habitations, en particulier dans le lotissement face au stade des Rondeys.



Architecture



Façades et matériaux

Une impression d'incohérence émane de l'usage disparate des matériaux, des coloris et du traitement général des façades.

Façades : 2/5 : un traitement très disparate des façades

La grande disparité observée au niveau des volumes et des implantations se retrouve aussi au niveau des façades. En effet, la majorité des constructions visibles depuis la RD 437 présente peu de recherche architecturale, et l'aspect hétérogène des façades en termes de coloris et de matériaux crée un effet général d'incohérence. Le rapport à l'espace public est généralement peu travaillé, seul l'aspect fonctionnel semble avoir été ciblé. Toutefois, on remarque pour les maisons individuelles des années 1970-1980 une meilleure qualité du traitement des façades et de leurs abords.

Une homogénéisation de l'aspect des façades serait bénéfique à la séquence d'entrée de ville sud, qui pourrait alors jouer pleinement son rôle de vitrine du bourg et donner plus de cohérence au village.

Matériaux : 2/5 : des matériaux très divers d'une construction à l'autre

Tout comme la volumétrie, l'implantation et les façades, les matériaux utilisés sont très variables et globalement peu nobles et peu qualitatifs : parpaings nus, tôle, enduits de couleur vive... L'usage des matériaux traditionnels locaux comme la pierre ou le bois est plus rare. La disparité se retrouve également en toiture avec des coloris de tuiles rouge, brun ou gris selon les bâtiments (notamment au niveau du lotissement récent face à la zone commerciale des Rondeys).

Une homogénéisation des matériaux et coloris employés permettrait de mettre en valeur cette séquence d'entrée de ville.

6 LE RUSSEY : ENTRÉE N°1 (SUD)

Évolution du site entre les visites de terrain de 2018 et 2020



Été 2018



1



2



3

Été 2020



Mise en place d'un ralentisseur à la jonction avec l'entrée de la zone d'activité des Boutiques. Création d'une nouvelle entrée pour A'tout bois



Démolition d'un grand bâtiment (façade en parpaings nus), et projection d'un nouveau lotissement sur l'emplacement



Nouvelles constructions en face du terrain de football

6 LE RUSSEY : ENTRÉE N°1 (SUD)

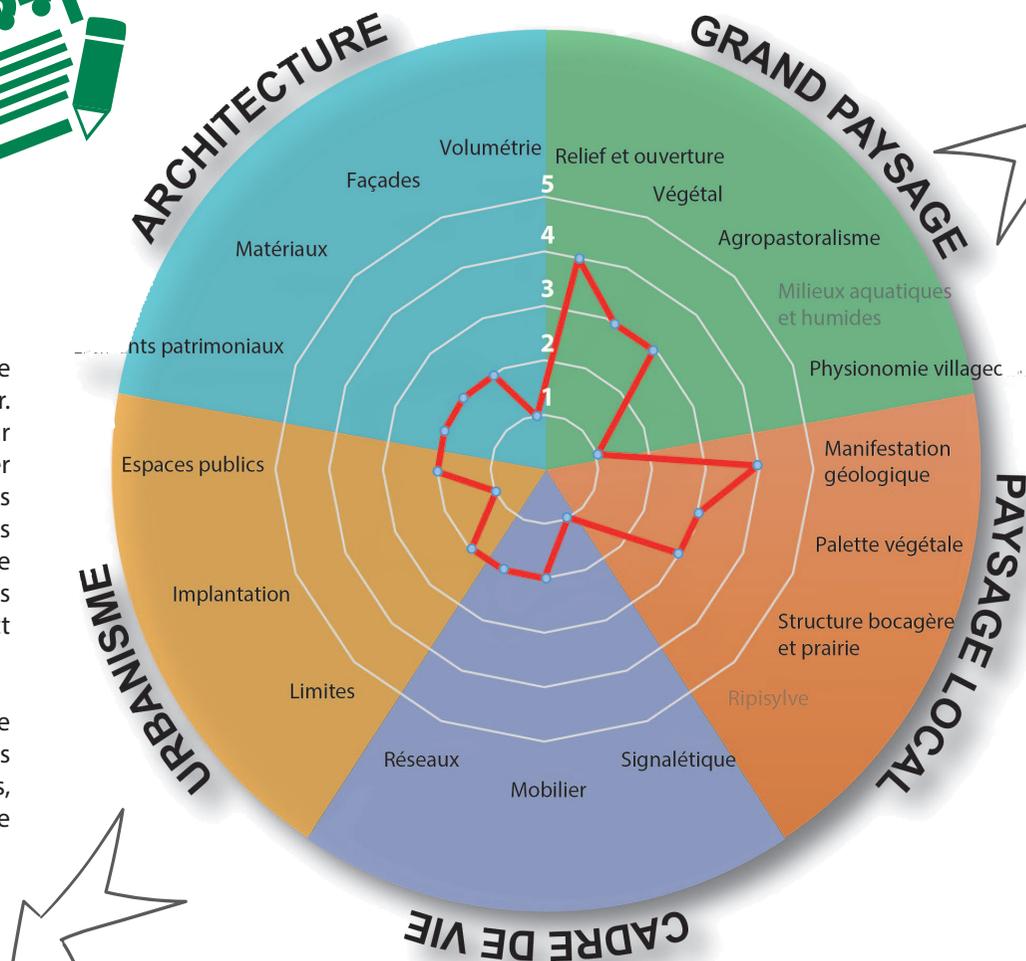


Une entrée de ville nécessitant une réflexion globale d'aménagement

Le diagramme radar met en évidence une entrée de ville très peu qualitative, étendue et au caractère routier. On note en effet un manque de réflexion globale sur l'aménagement urbain, une obsolescence du mobilier et des réseaux, un manque d'espaces dédiés aux modes doux, et un réel déficit de qualité des aspects des éléments bâtis. Il est cependant tout à fait envisageable de remédier à ces manques, avec des aménagements de l'espace public et une meilleure maîtrise de l'aspect des constructions.

En revanche, le grand paysage et le paysage local se révèlent globalement plus qualitatifs avec des éléments identitaires visibles et relativement bien préservés, mise à part la physionomie villageoise qui pourrait être améliorée.

Des notes qui traduisent une nécessité d'améliorer l'aménagement urbain et l'aspect des bâtiments de cette entrée de ville.



Une identité paysagère relativement préservée, mais une physionomie villageoise à retravailler.

PERCEPTIONS ET USAGES

L'entrée sud est très mal perçue d'une manière générale.

L'aspect insécuritaire est le sentiment qui domine sur cet axe tout en longueur. En effet, les aménagements ne donnant plus l'impression d'être en ville, les véhicules entrant ne ralentissent pas nécessairement, et ceux sortant s'empressent d'accélérer.

Le manque de réflexion quant à la mise en place de circulations douces sécurisées pose problème. En effet, les trottoirs, lorsqu'ils sont aménagés, ne sont pas toujours bien dimensionnés pour assurer la sécurité des piétons et des cyclistes qui doivent partager cet espace. De plus, un manque de traversées sécurisées (passages piétons) est constaté. Cela rend la connexion entre la zone d'activités et le centre ville quasiment impossible par des moyens autres que motorisés.

L'ensemble de la zone d'activités des Butiques ne donne pas une impression qualitative, à la fois dans la zone en elle-même de par le manque d'aménagement, mais également dans la valorisation de l'entrée de ville. Le manque de cohérence dans les matériaux mis en œuvre et les formes bâties, mais également le manque de réflexion d'ensemble pour l'intégration et la valorisation paysagère, demeurent mal perçus. La zone industrielle masque les éléments patrimoniaux présents en arrière-plan.

Les entreprises restent partagées quant à leur rapport à la route départementale et sa fréquentation : certains souhaitent bénéficier d'une certaine visibilité se félicitent du déplacement du panneau d'entrée de ville, faisant ralentir les véhicules et leur donnant davantage de visibilité ; d'autres travaillant en sous-traitance ne recherchent pas cette mise en avant.



6 LE RUSSEY : ENTRÉE N°1 (SUD)

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

- Améliorer le marquage de l'entrée de ville
- Limiter l'extension de la zone d'activités des Boutiques pour ne pas étendre encore la séquence d'entrée de ville et atténuer l'impact de la zone sur le paysage aperçu en entrant et en sortant du Russey
- Harmoniser l'aspect des bâtiments de la zone d'activités et de leurs abords
- Créer un cheminement modes doux continu et accessible entre la zone d'activités et le centre-bourg
- Créer une courte séquence paysagère en regard du stade des Rondeys, au niveau du nouveau lotissement
- Améliorer la lisibilité entre espace public et espace privé : marquer la limite avec un traitement approprié (haie, muret, grille...)
- Mettre en place un mobilier contemporain (alignement de lampadaires à éclairage LED) et enfouir les réseaux

Plan global d'aménagement >

Aménager les abords de la chapelle en cohérence avec les aménagements du centre-bourg et des entrées de ville

Créer une séquence paysagère

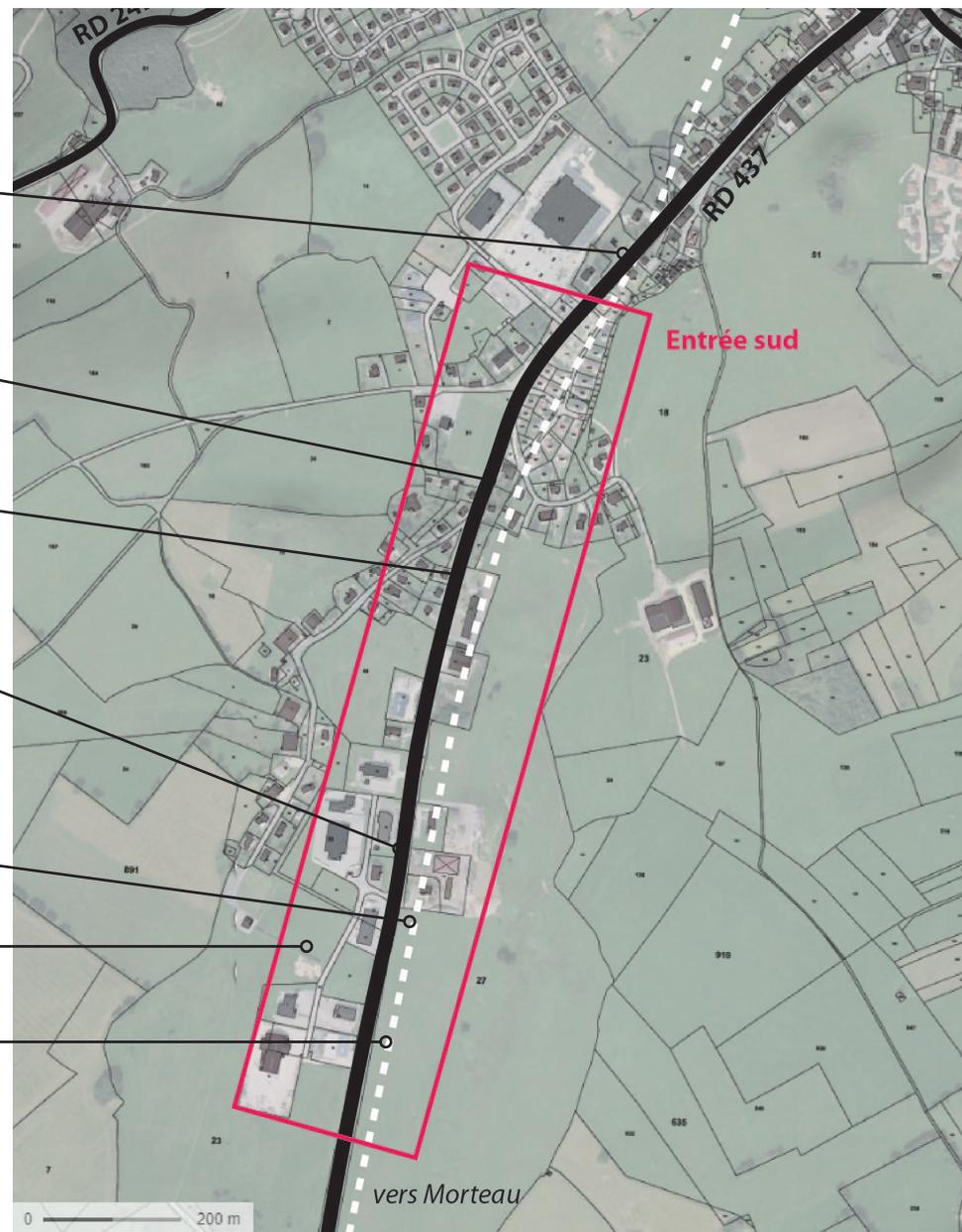
Rendre accessible aux habitations le centre-bourg en modes doux : trottoirs plus larges et séparés de la rue

Harmoniser l'aspect du bâti le long de la RD

Marquer l'entrée de ville

Densifier les dents creuses en priorité dans la zone d'activités

Harmoniser l'affichage publicitaire et les enseignes des entreprises



Élaboration d'un diagnostic sur l'état actuel de la zone d'activités des Butiques, et planification d'une revalorisation

La commune projette une extension de la zone d'activités des Butiques dans sa partie sud, le long de la RD 437. Ce projet ne fera que renforcer le sentiment d'étalement et d'éloignement des activités par rapport au centre ville. De plus, de nombreux bâtiments semblent abandonnés, ou même simplement sous utilisés. La vacance pose donc la question de la pertinence d'une extension, d'autant plus que la zone d'activités des Rondeys demeure également sous utilisée.

S'approprier des outils tels que coefficient d'emprise au sol, coefficient de biodiversité, pourcentage de surface laissée en pleine terre (ancien art.13 du PLU) pour identifier les opportunités d'optimisation de la zone actuelle.

OAP thématique

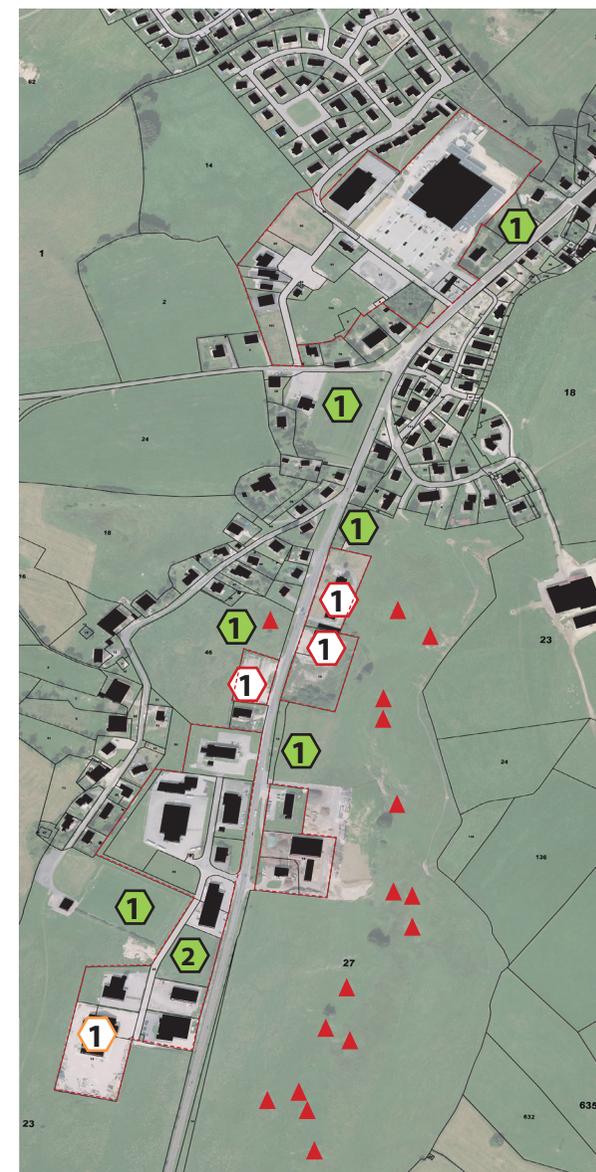
La mise en place d'une voie douce le long de la zone d'activité sera l'opportunité de redéfinir l'organisation du site, notamment dans son rapport à la RD437, sur la mise en place de ligne d'alignement des bâtiments, la mutualisation des stationnement, ainsi que la gestion des eaux pluviales et de la neige de manière plus paysagère, afin de valoriser l'ensemble.

Règlement de zone

Un règlement de zone permettra d'harmoniser l'ensemble du site en annexant des palettes, et notamment sur le choix des matériaux, choix des végétaux, ainsi que les couleurs utilisées.

Cahier des charges de cession de terrain *la vente des terrains et bâtiments sera soumise à une obligation d'amélioration du bâti existant, et de ses abords, dans l'objectif de revaloriser le site.*

PROJET



- Fiches et vacances
- Espaces verts
- Doline

6 LE RUSSEY : ENTRÉE N°1 (SUD)

Mise en place d'une valorisation paysagère et architecturale

La valorisation de l'entrée sud, et notamment de la zone d'activités des Butiques, devra passer par la recherche d'une identité architecturale et paysagère forte, avec :

1. La mise en place de claustras pare-vue et brise-son, participant également à la délimitation des parcelles, et rythmant la progression à travers la nouvelle zone d'activités. Ces claustras pourront servir de support d'informations sur les entreprises présentes dans la zone d'activités.
2. L'implantation de voies piétonnes et cyclables sécurisées permettant des déplacements doux.
3. L'enfouissement des réseaux et remplacement des candélabres obsolètes par des luminaires Led.
4. Une charte architecturale concernant l'harmonisation, la valorisation et l'intégration des bâtiments de la zone d'activités.
5. La végétalisation des abords de la RD avec une palette végétale rappelant les pâturages présents aux alentours.



Mener des actions ponctuelles sur ...

- la valorisation des bâtiments de la zone d'activités et de leurs abords, notamment en ce qui concerne le choix des couleurs et des matériaux,

L'aménagement d'espaces ouverts et de voie de circulation douce, intégration des panneaux publicitaires et l'enfouissement des réseaux



- l'usage de couleurs plus neutres, ainsi que de matériaux plus qualitatifs : cela permettra de valoriser des bâtiments problématiques. La mise en place de végétation pourra accompagner l'intégration des parkings et circulations.



La publicité étant interdite au sein d'un parc naturel, les nombreux affichages sauvages présents en entrée de ville seront supprimés. Il faudra toutefois prévoir des espaces pour les informations de la commune.

L'enfouissement des réseaux permettrait également d'améliorer l'aspect de cette entrée.

7 LE RUSSEY : ENTRÉE N°2 (NORD)

Entrée dans Le Russey

L'entrée nord est relativement rapide puisque la commune ne s'est presque pas étendue de ce côté. Aucune maison ne s'est construite au-delà du panneau d'entrée d'agglomération le long de la route.

De plus le panneau n'est situé qu'à une centaine de mètres du centre de la commune. Cette entrée est donc plutôt directe. La présence de trottoir dès le panneau renforce l'image urbaine de cette entrée.

L'ouverture visuelle est similaire à l'entrée sud, à savoir dégagée et permettant donc d'apprécier le grand paysage.

Hiver 2018



Été 2018



Sortie du Russey

La sortie de ville est plutôt franche de ce côté, car on passe très rapidement d'un tissu urbain à un milieu agricole.

200 m avant le panneau, les maisons et immeubles de ville cèdent la place à des fermes anciennes et quelques maisons particulières, puis les prairies apparaissent dès le passage du panneau. Le trottoir conduit les piétons jusqu'aux dernières maisons. L'ensemble marque une coupure nette et franche entre l'espace bâti et l'espace agricole.

Hiver 2018



Eté 2018



7 LE RUSSEY : ENTRÉE N°2 (NORD)

Grand paysage



Masses boisées

Les reliefs locaux présentent des masses boisées homogènes.

Agro-pastoralisme

La commune bénéficie d'un cadre pastoral omniprésent.

Ouverture / Relief

Les lotissements récents referment les vues, et ne sont pas intégrés au paysage par manque de végétalisation locale les accompagnant.

Les éléments du grand paysage sont bien visibles, étant donné l'ouverture de l'entrée de ville.

Masses boisées : 4/5

Le relief présent à l'arrière-plan du lotissement présente une masse boisée mixte, représentative des compositions sylvicoles locales. De plus, celle-ci ne semble pas avoir été dénaturée par une mauvaise gestion.

Ouverture et relief : 4/5

Le site du Russey est entouré par une plaine relativement ouverte, ponctuée de quelques reliefs (Monts). Le plissement du relief propre au second plateau est très largement ressenti. Malheureusement, des extensions récentes ont tendance à refermer cette étendue.



Grand paysage



Physionomie villageoise
L'étalement urbain détériore la cohérence du tissu villageois.

Agro-pastoralisme : 4/5

L'agro-pastoralisme est très présent dans cette entrée de ville, dû notamment à l'absence de relief. De même, aucune forme de déprise n'est à relever.

Milieux aquatiques et humides : 2/5

Une mare ayant certainement servi d'abreuvoir pour les pâtures est présente en entrée de ville. Sa existence se remarque surtout par la présence de saules, son aspect n'ayant pas évolué depuis de nombreuses années.

Physionomie villageoise : 2/5 ou 3/5

Si le centre ancien peut se lire en arrivant sur la commune grâce à la présence de bâtiments anciens et représentatifs (fermes, église, ...), des extensions récentes tendent à étaler et disperser le tissu villageois, rendant ainsi la physionomie difficilement lisible et peu compacte.

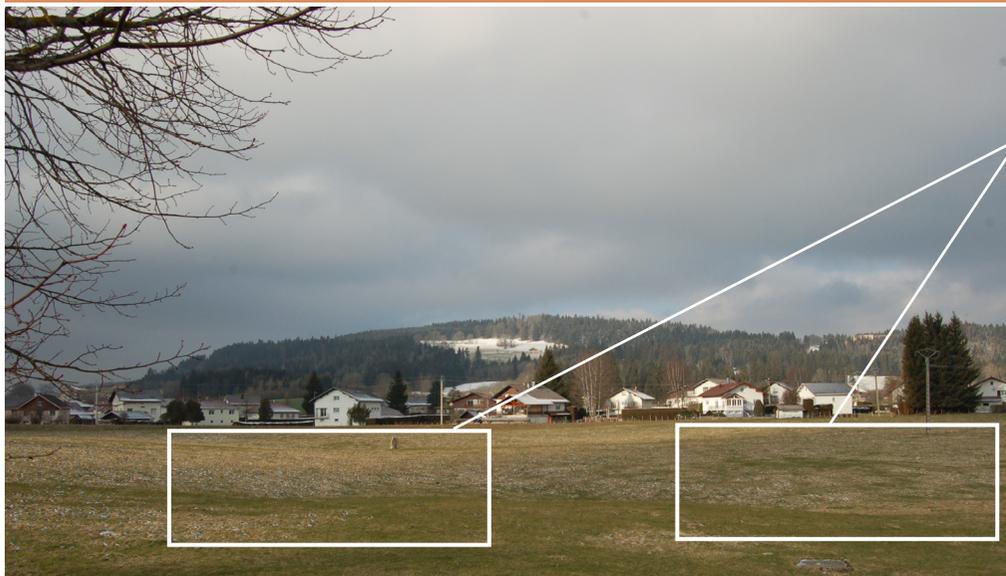


Milieu humide

Seul espace humide de cette entrée, la nature de ce milieu reste à déterminer.

7 LE RUSSEY : ENTRÉE N°2 (NORD)

Paysage local



Manifestations géologiques

Quelques dépressions dans les prairies laissent entrevoir la présence de dolines.

Palette végétale

Elle est diversifiée, mais principalement composée d'essences ornementales, qui nécessiteraient d'être complétées par un ensemble de plantes locales.



Cette entrée possède un cadre ouvert et diversifié, mais qu'il convient de renforcer et de valoriser

Manifestation géologique : 3/5

Dolines et affleurements rocheux sont ressentis, même si ces manifestations sont moins marquées que dans l'entrée sud. Aucune trace de dégradations (comblement, casse-caillou) n'est relevée.

Palette végétale : 2/5

La palette végétale est importante et diversifiée, mais manque de plantes locales.

L'arrivée sur la commune est accompagnée d'une plantation d'alignement irrégulière de tilleuls, certainement dû au dépérissement de plusieurs sujets. Mais on peut noter également la présence des haies et bosquets qui accompagnent les limites des espaces pâturés, et qui apportent un ensemble arbustif à la palette végétale.

Une haie de thuyas vieillissante marque la présence de la première habitation. Les espaces privés sont relativement dépourvus de plantations sur cette entrée de ville.

Des parterres et du mobilier servant au fleurissement sont également présents en entrée de ville.

Une fois passé l'entrée, une placette accueille un calvaire, accompagné de tilleuls taillés (un peu trop court). Un grand parterre fait l'objet d'attention par la plantation de vivaces, mais l'ensemble est mal entretenu et peu valorisant.

Paysage local



Structure bocagère et prairies

Un ensemble d'éléments délimitants tels que haies et murgers donne de la diversité aux grandes surfaces de prairies.

Structure bocagère et prairies : 3/5 ou 4/5

Les grandes étendues agricoles sont exclusivement des prairies, elles servent à la fois à la fauche et au pâturage. On peut noter la présence de haies et bosquets structurants et délimitants les pâturages en présence. Des murs de pierres sèches sont encore en place mais dans un état de délabrement avancé et tendent à disparaître dans la végétation.

Ripisylve : 1/5

Aucun cours d'eau ou plan d'eau n'est présent dans cette plaine. Seule une cavité reçoit les eaux d'un exutoire dont la provenance est indéterminée. Sa présence est perceptible par la végétation qui l'accompagne, sans que l'on puisse parler de ripisylve, puisque une tache de saule en est la seule composante.

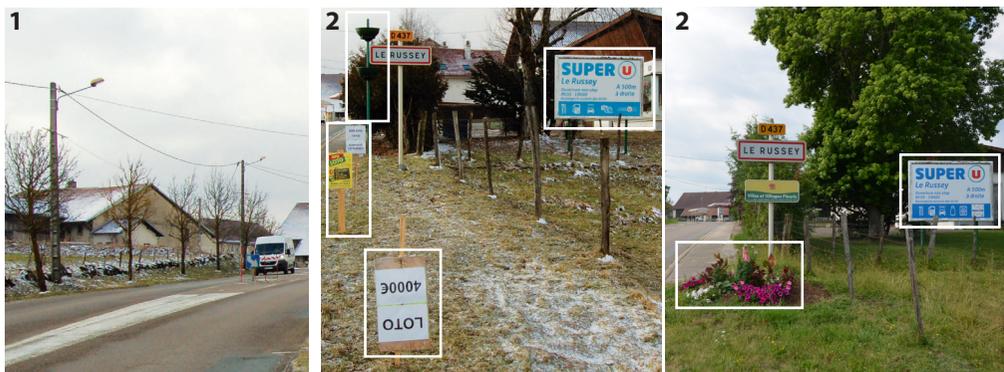
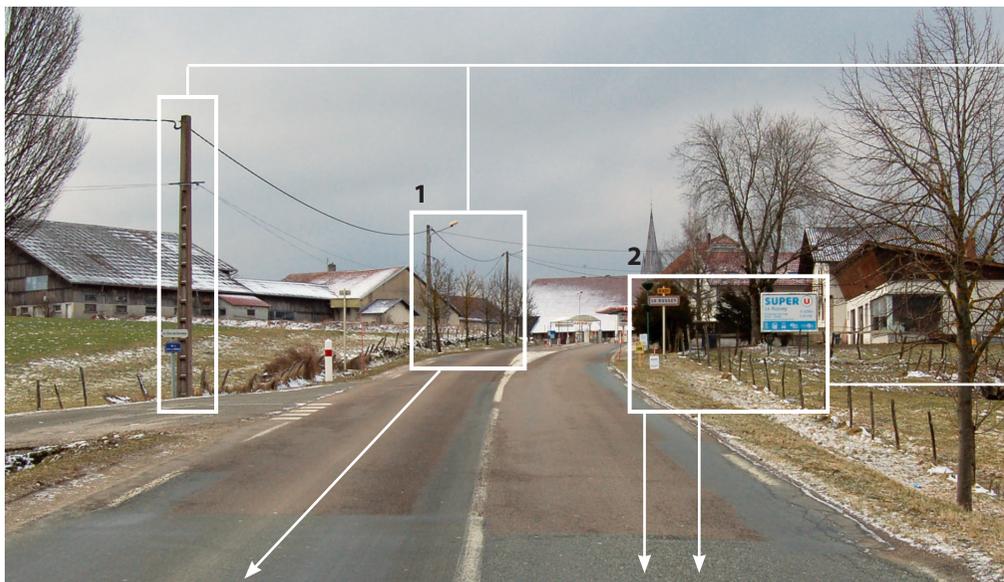


Ripisylve

Une petite mare à l'entrée est repérée par la présence de quelques saules.

7 LE RUSSEY : ENTRÉE N°2 (NORD)

Cadre de vie



Mobilier

Au niveau du panneau d'entrée de ville, l'ancien mât porte-jardinière, élément de mobilier vieilli et mal intégré, est aujourd'hui remplacé par un massif de fleurs. Cet aménagement peu valorisant n'est pas adapté pour une entrée de ville.

Mobilier

Les candélabres fixés sur des poteaux électriques créent une atmosphère routière et datée. L'ensemble présente un aspect délaissé peu avantageux pour cette entrée de ville.

Signalétique

Une entrée de ville ponctuellement marquée par une accumulation d'affichage publicitaire (pré-enseigne de grande distribution, affichage temporaire), parmi lesquels se confond le panneau d'entrée de ville.

Le cadre de vie de l'entrée de ville est composé d'éléments d'aménagement peu qualitatifs (signalétique, mobilier, ré-seaux) ne la mettant pas réellement en valeur.

Signalétique : 2/5 : un affichage publicitaire à supprimer
Des panneaux d'affichage publicitaires - pré-enseigne de supermarché et petit affichage temporaire - sont positionnés autour du panneau d'entrée de ville nord du Russey. Outre le fait qu'il soit mal intégré dans son environnement, cet affichage publicitaire est désormais interdit dans le cadre du PNR.

Sur la place proche de l'entrée de ville, le balisage des sentiers de randonnée a été récemment réintégré à l'aménagement paysager de l'espace public.

Mobilier : 2/5 : un mobilier peu urbain et mal intégré
L'entrée de ville est marquée par un panneau accompagné par un ensemble fleuri. Ces éléments sont masqués par l'affichage publicitaire temporaire et ne sont vraiment visibles qu'à proximité immédiate, ce qui ne contribue pas à les mettre en valeur.

L'éclairage de cette entrée de ville est assuré par des candélabres fixés sur les poteaux électriques positionnés le long de la route, ce qui rappelle un aménagement routier daté plutôt qu'un aménagement urbain d'entrée de ville. Des lampadaires pourraient être implantés à la place. A environ 200 m de l'entrée de ville, la placette composée d'un calvaire entouré d'arbres et d'un espace engazonné côtoie des points d'apport volontaire et un transformateur électrique. Cette installation ne montrant pas de réflexion globale, le positionnement et l'intégration de ces éléments de mobilier est à améliorer.

Cadre de vie



Mobilier

Des points d'apport volontaire et un transformateur électrique mal intégrés sur la place.

Réseaux

Des réseaux aériens très visibles gênant la vision d'ensemble de l'espace public.



Signalétique

Un balisage des sentiers de randonnée intégré dans l'aménagement paysager de l'espace public.



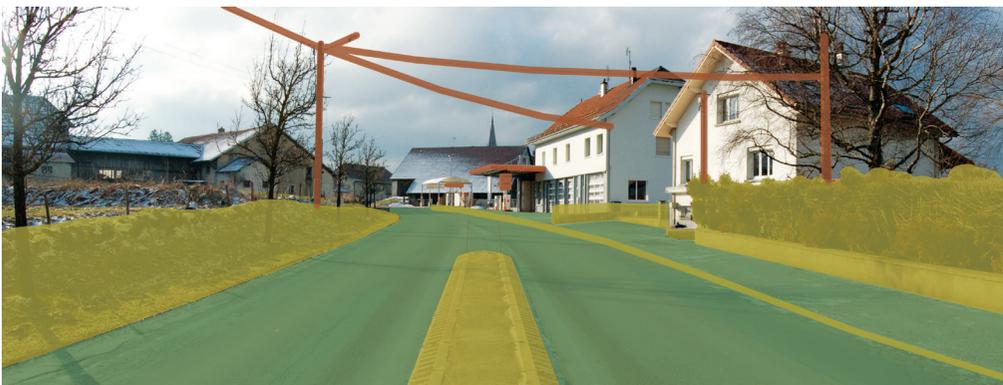
Réseaux : 2/5 : des réseaux aériens très présents gênant la lisibilité de l'espace

Les réseaux du secteur de l'entrée nord sont aériens et sont donc très visibles. De plus, les poteaux soutenant les câbles électriques sont nombreux et implantés de manière irrégulière dans l'espace public. Celui-ci apparaît alors comme incohérent et déséquilibré, alors même qu'il comporte des éléments urbains intéressants comme la placette entourée d'arbres.

L'espace public pourrait être mieux mis en valeur grâce à l'enfouissement des réseaux.

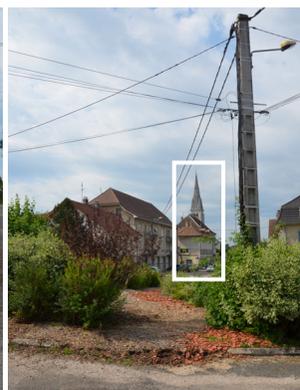
7 LE RUSSEY : ENTRÉE N°2 (NORD)

Urbanisme



Espaces publics

Au niveau de la placette, l'espace public est plus propice à l'usage de la voiture qu'aux modes doux, qui ne bénéficient pas d'espaces sécurisés continus (trottoirs, passages piétons...).



Espaces publics

L'organisation et la configuration de la route laisse apparaître deux éléments structurants (en vert) : la voirie à double sens dédiée aux véhicules et occupant la majorité de l'espace, et un trottoir vieillissant côté droit pour les modes doux. Les éléments délimitant l'espace (en jaune) sont constitués par la bordure centrale de la route, un mur de pierres sèches et des bordures en maçonnerie accompagnées soit d'une haie haute, soit d'une grille. Ces éléments parallèles à la voie créent un effet de couloir peu accueillant. Les éléments émergents (en rouge) sont très présents et se composent de poteaux électriques et réseaux aériens gênant la lecture des différents espaces, ainsi que d'enseignes commerciales en débord des façades.

Espaces publics

Sur la placette, l'espace paysager a été récemment transformé pour intégrer un cheminement piéton central axé sur le clocher de l'église. L'attention portée à ce secteur gagnerait à être élargie à la totalité de la place pour plus de cohérence.

L'entrée de ville nord semble avant tout aménagée pour un usage automobile, et les rares aménagements piétons sont relativement vieillissants.

Espaces publics : 2/5 : des trottoirs vieillissants et une placette peu accessible pour les modes doux

Bien que les voiries présentent des largeurs standards (environ 7 m), l'espace public est globalement plutôt aménagé pour un usage automobile.

Il existe néanmoins des trottoirs de part et d'autre de la route, en relativement mauvais état. Côté droit de la route, un trottoir connecte l'entrée de ville au centre-ville ; côté gauche, le trottoir est discontinu. Aucun passage piéton sécurisé ne permet de compléter la circulation piétonne.

La placette présente des problématiques d'accès avec un espace public vaste et dilué avec une voirie surdimensionnée, aux dépens de l'usage piéton. De même, l'espace central sur lequel est implanté un calvaire entouré d'arbres est enherbé et surélevé par rapport à la route, ce qui ne le rend pas facilement accessible.

Les aménagements de l'espace public dédiés aux modes doux nécessitent d'être restaurés et développés.

Urbanisme



Espaces publics

L'espace public de la place est vaste et dilué, avec un espace dédié aux véhicules motorisés surdimensionné.

L'espace d'apparat autour du calvaire est peu facilement praticable car enherbé et légèrement surélevé par rapport à la voirie.



Implantation

Avant et après la place, les constructions sont globalement alignées à la voie et créent ainsi un front bâti homogène.

Limites : 2/5 : des limites entre espace public et espace privé localement peu lisibles

Les limites entre l'espace public et l'espace privé ne sont pas toujours lisibles. Elles sont matérialisées par différents éléments assez vieillissants ou peu entretenus : mur bas et haie, mur bas et grille, mur de pierres sèches, mur maçonné. Parfois, aucun traitement particulier ne marque la limite public/privé, comme par exemple au niveau de la ferme à pont de grange.

Globalement, le traitement des limites nécessite d'être homogénéisé.

Implantation : 4/5 : un front bâti plutôt cohérent

Globalement, l'ensemble des bâtiments composant l'entrée de ville nord présente un relatif alignement à la route, avec la façade pignon perpendiculaire à celle-ci.

Les premières constructions sont plutôt éloignées de la route, alors qu'à l'approche du centre-ville, les bâtiments montrent un alignement plus resserré et plus proche de la voirie. La forme actuelle du pont de grange de l'une des fermes donne l'impression que la route a vu son tracé dévié par rapport à l'origine.

La cohérence actuelle du front bâti doit être maintenue pour conserver la qualité de la séquence d'entrée de ville.



Implantation

Le raccourcissement de ce pont de grange laisse penser que le tracé de la route a changé par rapport à son dessin original.

7 LE RUSSEY : ENTRÉE N°2 (NORD)

Architecture



Éléments patrimoniaux

Des perspectives maintenues sur le clocher de l'église depuis l'entrée de ville.

Volumétrie : Les volumes qui composent la silhouette de la commune à l'approche nord sont relativement homogènes et offrent ainsi un panorama urbain plutôt cohérent malgré quelques éléments disparates.

L'entrée de ville nord du Russey présente des qualités architecturales avec un front bâti relativement homogène en termes de volumétrie, mais aussi de traitement des façades avec des matériaux traditionnels et locaux.

Éléments patrimoniaux : 4/5 : quelques éléments remarquables

Cette entrée de ville offre des vues sur le centre-bourg et le clocher de l'église qui se détache nettement. Quelques éléments patrimoniaux intéressants marquent le paysage bâti : des fermes typiques du Haut-Doubs, un calvaire et une maison de maître témoignant du passé horloger de la commune. Ainsi, plusieurs époques et styles architecturaux se côtoient, créant toutefois un effet d'unité.

Les vues sur les éléments patrimoniaux sont à maintenir et valoriser ; l'entretien de ces bâtiments est à encourager.

Volumétrie : 4/5 : un ensemble globalement cohérent

Les premières constructions de l'entrée de ville nord - fermes, menuiserie, maison de maître, etc. - présentent des volumétries assez imposantes, coiffées de toitures à deux pans. Ces volumes forment un ensemble cohérent, dont la logique est toutefois rompue par quelques éléments plus petits à toit plat ou à un pan, venus s'implanter au fur et à mesure du temps, tels que la station service, les extensions d'habitations, la pizzeria. L'intégration de ces éléments discordants est à améliorer.



Architecture



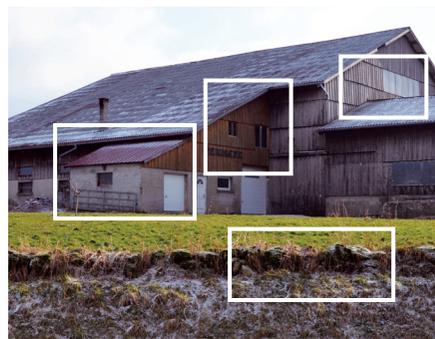
Façades et matériaux

Quelques éléments disparates (volumes, couleurs, matériaux) rompant avec l'harmonie créée par les constructions villageoises d'origine.

Façades : 4/5 : un front bâti homogène et globalement qualitatif malgré quelques éléments disparates

Globalement, les façades de cette entrée de ville présentent une certaine homogénéité, due à l'utilisation systématique de tons clairs ainsi que de matériaux nobles et traditionnels comme la pierre ou le bois. De nombreuses façades présentent des détails remarquables comme le mur pignon avec sa lambrequine surmontée d'une volute en rangs pendus, le parement très détaillé de la façade de la maison de maître, ou encore des garde-corps ou clôtures en fer forgé. Cependant, quelques façades dérogent à cette unité, au détriment de la qualité générale du cadre de vie. C'est le cas de la station service qui utilise des tons vifs (rouge), mais aussi de la ferme à pont de grange dont le mur pignon est décrépi.

Une meilleure homogénéité des façades permettrait de mieux valoriser la séquence d'entrée de ville nord.



Éléments patrimoniaux et matériaux

Globalement, les matériaux utilisés respectent les usages traditionnels locaux : pierres sèches, moellons enduits, bois (bardage, lambris...), toiture en tuiles...

Matériaux : 4/5 : un usage globalement cohérent des matériaux

Les matériaux mis en œuvre sont divers mais cohérent et respectent les usages traditionnels locaux (bois, pierres sèches, moellons, enduit, tuiles...).

Toutefois, deux occurrences dérogent à cette logique :

- la station service emploie des matériaux synthétiques en toiture et des couleurs vives pour l'affichage publicitaire,
- la maison de maître au toit mansardé est ceinte d'un muret en pierres de taille dont le type et le coloris ne correspondent pas à l'usage traditionnel des murs de pierres sèches.

Une utilisation encore plus homogène des matériaux renforcerait la qualité visuelle des constructions de ce secteur.

La ferme située à droite de la route après la station service présente un volume imposant avec son toit bas, son pont de grange et son mur pignon jouant le rôle de façade principale parallèle à la route. Le mur pignon est ici composé de moellons enduits (malgré qu'une partie de la façade soit décrépie) et de bois, et plus particulièrement d'une lambrequine surmontée d'une volute en rangs pendus. La subsistance de cette ferme, témoigne des typologies architecturales agricoles typiques du Pays Horloger.

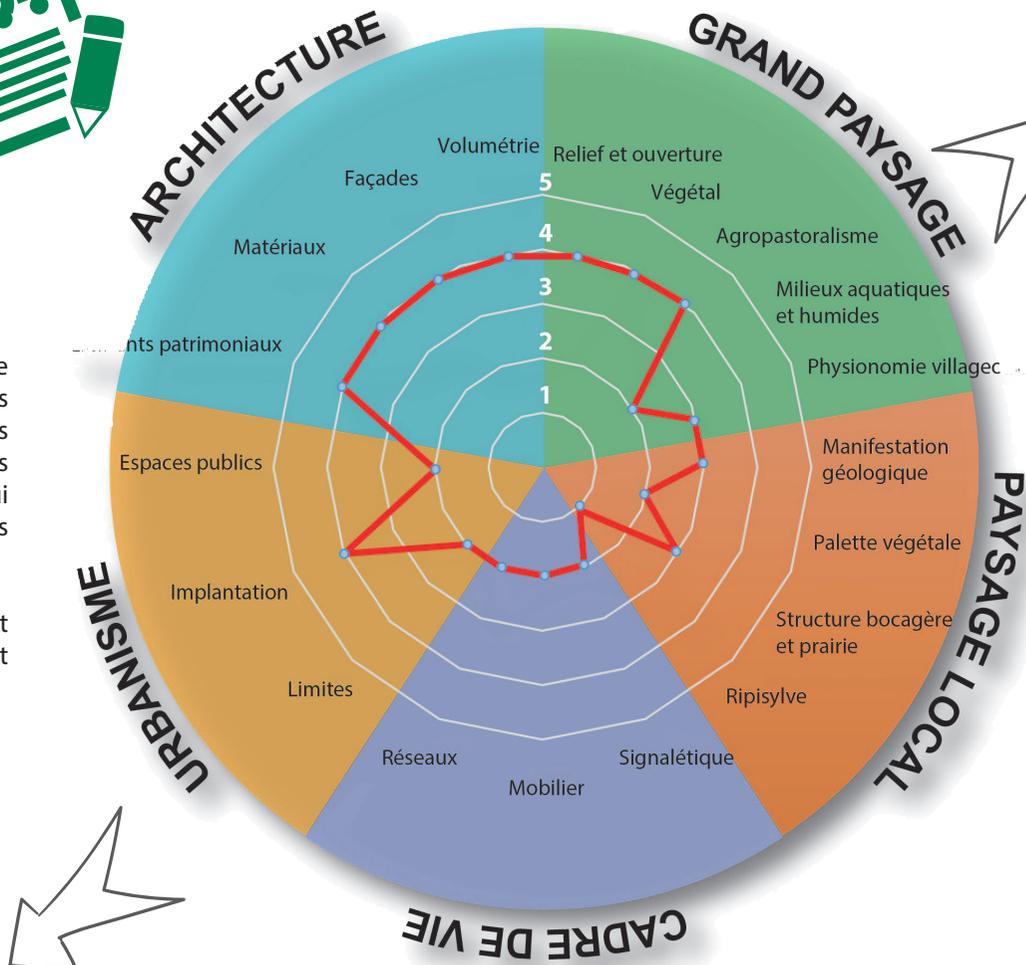
7 LE RUSSEY : ENTRÉE N°2 (NORD)



Une entrée de ville nécessitant une réflexion globale d'aménagement

Le diagramme radar met en évidence une entrée de ville relativement qualitative, avec des éléments architecturaux plutôt cohérents. Cependant, les aménagements urbains ne mettent pas en valeur ces qualités, et sont à améliorer, notamment en ce qui concerne les espaces dédiés aux modes doux, et les espaces publics.

Le grand paysage et le paysage local sont également qualitatifs, avec des éléments identitaires visibles et bien préservés.



Des notes qui traduisent la bonne visibilité des éléments identitaires du grand paysage et du paysage local.

Des notes qui traduisent des qualités architecturales, mais des efforts nécessaires pour améliorer le cadre de vie et les aménagements urbains.

PERCEPTIONS ET USAGES

Malgré son faible étalement par rapport à l'entrée sud, l'entrée nord n'est pas perçue de manière positive.

Le premier point négatif concerne la sécurité aux abords de la RD 437. L'entrée franche et directe n'incite pas nécessairement les automobilistes à ralentir, et certains continuent de rouler à bonne allure malgré la présence d'habitations, et ce jusqu'à l'approche du centre-ville. Il semble même que cette entrée soit relativement accidentogène.

Les habitants proches voient davantage cet axe comme une route départementale, plus que comme une rue. Les personnes âgées craignent de traverser la route et sont peu à l'aise sur les trottoirs vieillissants ; les parents ne laissent pas leurs enfants aller seuls, à pied ou à vélo. À noter que la seule maison située au-delà du panneau d'agglomération n'est desservie par aucune voie réservée aux modes doux.

Le deuxième point concerne l'aspect qualitatif de cette entrée de ville. La majorité des interrogés déplore le manque d'attrait des aménagements, et trouve ce secteur peu accueillant et délaissé. Le manque d'entretien de la végétation est aussi évoqué, mais cela peut provenir d'un manque d'information sur les modes d'entretien en gestion différenciée.



7 LE RUSSEY : ENTRÉE N°2 (NORD)

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

- Entretien l'espace public du centre-bourg vers le panneau d'entrée de ville, notamment la place au calvaire : place du piéton, place des véhicules, intégration des points d'apport volontaires, enfouissement des réseaux, lampadaires à éclairage LED, mise en valeur du balisage des sentiers de randonnées, marquage clair des limites entre espaces publics et privés... tout en reprenant le vocabulaire de l'aménagement réalisé sur la place de l'hôtel de ville pour une cohérence d'ensemble
- Rénover les trottoirs et offrir une réelle continuité modes doux
- Réguler/harmoniser l'affichage temporaire en amont du panneau d'entrée de ville
- Améliorer le marquage de l'entrée de ville
- Proposer un aménagement au niveau de la station d'épuration : traitement de la façade, intégration de végétation...

Plan global d'aménagement >

Intégrer la station d'épuration dans son environnement grâce à des haies, arbustes et un traitement de la façade

Harmoniser/réguler l'affichage temporaire

Rénover les circulations modes doux et les connecter entre le centre-bourg et l'entrée de ville

Réaménager la place du calvaire (circulations douces, place des véhicules, place des points d'apport volontaires, enfouissement des réseaux...)



Étendre et sécuriser les modes doux

La réflexion sur les déplacements doux depuis le centre de la commune concerne d'une part l'accessibilité sécurisée et qualitative des riverains de l'entrée de ville vers le centre-bourg, et d'autre part l'amélioration des chemins de randonnée pédestres pré-existants.

ACTUEL



PROJET



1. Retravailler les chemins de randonnée existants, qu'ils soient pédestres pour découvrir le territoire de la commune, ou cyclables pour arpenter le Pays Horloger.

2. Permettre aux riverains de la sortie de la commune d'accéder à pied et de manière sécurisée à leurs maisons. Mettre en valeur les abords de la voirie.

3. Travailler sur des ceintures végétales qui permettront l'intégration des constructions, et notamment des extensions les plus récentes. Ces ceintures végétales devront présenter une diversité de strates et de variétés.

< Le trottoir qui s'arrête brutalement à la sortie de la commune ne permet pas de rejoindre la dernière maison : un passage piéton ainsi qu'une circulation piétonne semblent nécessaires. Un passage piéton en enrobé grenailé de la même couleur que les trottoirs incite les voitures à ralentir.



7 LE RUSSEY : ENTRÉE N°2 (NORD)

Valoriser l'entrée par des aménagements paysagers

L'espace triangulaire existant au croisement de la route départementale et de la rue du Château d'Eau est une bonne opportunité pour traiter de manière qualitative cette entrée de ville, et de valoriser les quelques éléments de patrimoine présent dans ce secteur, notamment les fermes et maisons de maître, ainsi que le calvaire.

Cette future place peut devenir le point de départ d'une réflexion plus large qui ferait la jonction entre la place de la mairie et l'entrée à proprement parlé.

1. Une voirie plus lisible et moins omniprésente
2. Une voie secondaire identifiable comme tel grâce à un changement de revêtement au sol
3. Une amélioration des espaces de circulation pour les modes doux
4. Des réseaux enterrés et des candélabres modernes apportant un aspect urbain



Mener des actions ponctuelles sur ...

... l'affichage publicitaire et l'enfouissement des réseaux



1. Supprimer la publicité
2. Enfouir les réseaux et implanter du mobilier d'éclairage moderne et cohérent sur toute la traversée du bourg

... l'intégration de la station d'épuration



1. Retravailler la façade de la station d'épuration pour mieux l'intégrer dans le paysage
2. Compléter l'intégration par des arbres et arbustes d'essences locales

8 ANNEXES : LES CRITÈRES DE NOTATION

GRAND PAYSAGE & PAYSAGE LOCAL

Les indicateurs «paysage» décrits dans ce document pages 7 à 9 sont des termes généraux qui peuvent se traduire de façon différente suivant la partie du territoire dans lequel on se trouve : une «masse boisée» (indicateur du grand paysage) peut se traduire par des forêts de feuillus en plaine ou bien des massifs de résineux sur versants).

Ainsi il convient de s'appuyer sur les définitions des éléments de paysage pour chacune des unités paysagères que recouvre le Pays Horloger (telles que décrites dans la charte du Parc Naturel Régional du Pays Horloger) afin de déterminer les éléments identitaires du paysage.

Pour chaque critère «paysage», il s'agit d'évaluer la présence ou non des éléments identitaires du grand paysage ou du paysage local, ainsi que leur impact visuel dans l'entrée de ville.

La notation traduit ainsi l'importance de ces éléments identitaires dans les perceptions du paysage par les usagers, suivant le gradient suivant :

- 1/5 : éléments pas visibles
- 2/5 : éléments peu visibles
- 3/5 : éléments assez visibles
- 4/5 : éléments très visibles
- 5/5 : visibilité totale

CADRE DE VIE

Signalétique

- 1/5 : Signalétique très mal intégrée
- 2/5 : Signalétique publicitaire ponctuellement mal intégrée
- 3/5 : signalétique sans impact particulièrement négatif
- 4/5 : signalétique basique mais cohérente avec le type d'entrée de ville
- 5/5 : signalétique présente mais valorisante

Mobilier

- 1/5 : Absence de mobilier

- 2/5 : présence d'éléments de mobilier, ni qualitatif, ni l'inverse
- 3/5 : présence d'éléments de mobilier coordonnés
- 4/5 : mobilier approprié au type d'entrée de ville
- 5/5 : mobilier bien designé et approprié au type d'entrée de ville

Réseaux

- 1/5 : présence forte d'éléments
- 2/5 : présence ponctuellement forte d'éléments
- 3/5 : présence légère d'éléments d'infrastructures énergétiques
- 4/5 : présence unique d'infrastructures énergétiques
- 5/5 : Absence visible d'infrastructures énergétiques

URBANISME

Espaces publics

- 1/5 : pas ou peu de traitement de l'espace public, voirie trop large
- 2/5 : l'espace est aménagé, mais uniquement en faveur de l'automobiliste
- 3/5 : l'espace permet aussi bien des usages piétons qu'automobile
- 4/5 : les espaces publics sont adaptés aux usages de la population
- 5/5 : largeur de voirie adaptée, les espaces sont calibrés justement pour les usages de la population

Limites espaces publics / privés

- 1/5 : plusieurs matériaux de sol, mais sans une lisibilité claire des limites
- 2/5 : les limites sont matérialisées par des matériaux de sol différents mais aux contours flous
- 3/5 : la limite entre les espaces est tantôt nette, tantôt floue, selon les espaces
- 4/5 : la limite entre les espaces, pour les différents types d'usagers, est nette
- 5/5 : la limite entre les espaces fait l'objet d'un traitement paysager particulier

Implantation

- 1/5 : seules certaines constructions forment les prémices d'alignements
- 2/5 : quelques constructions structurantes peuvent servir de base pour construire un alignement

8 ANNEXES : LES CRITÈRES DE NOTATION

3/5 : la majorité des constructions ont un recul modéré vis-à-vis de la route
4/5 : on note des alignements marqués entre les constructions d'un même type
5/5 : le recul des constructions est approprié selon le type de construction

2/5 : les matériaux utilisés d'une construction à l'autre sont très divers
3/5 : les matériaux utilisés illustrent majoritairement l'architecture locale
4/5 : certaines constructions sont très représentatives des matériaux historiquement locaux
5/5 : les matériaux utilisés participent de l'illustration des techniques architecturales locales

ARCHITECTURE

Éléments patrimoniaux

1/5 : présence de très peu de patrimoine ordinaire, peu ou pas mis en valeur
2/5 : présence de patrimoine ordinaire, peu ou pas mis en valeur
3/5 : éléments patrimoniaux présents, non mis en valeur - ou - patrimoine ordinaire mis en valeur
4/5 : éléments patrimoniaux existants, avec une mise en valeur à conforter
5/5 : éléments existants, bien mis en valeur

Volumétrie

1/5 : des décalages importants entre les volumétries de construction d'usage similaire
2/5 : des constructions ont une volumétrie disproportionnée compte tenu de leur fonction
3/5 : la cohérence de volumétrie est globalement cohérente avec le type d'entrée de ville
4/5 : la cohérence de volumétrie est remise en question par peu de constructions
5/5 : grande cohérence des volumétries, prise en compte des conditions climatiques

Façades

1/5 : les façades sont globalement dégradées
2/5 : les façades sont mal ordonnancées - ou - les teintes sont souvent en rupture avec la culture locale
3/5 : certaines façades sont mal ordonnancées - ou - quelques teintes sont en rupture avec la culture locale
4/5 : les façades sont globalement bien entretenues, et bien ordonnancées
5/5 : les façades sont globalement bien entretenues, bien ordonnancées, et nourrissent une cohérence d'ensemble

Matériaux

1/5 : les matériaux utilisés ne sont globalement pas qualitatifs

Conception / réalisation : AUDAB / CAUE 25 / PETR du Pays Horloger

Remerciements : Parcs Naturels Régionaux des Pyrénées Ariégeoises et des Pyrénées Catalanes ainsi que le Parc National des Pyrénées

